

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

---

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

---

C — N° 752

12 mars 2016

---

### SOMMAIRE

IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l. ....	36050	Itteic Monde S.A. ....	36051
Intersafe S.à.r.l. ....	36050	JobToday S.A. ....	36051
Investors S.A. ....	36050	Siricus S.A. ....	36095

**Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 202.413.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 décembre 2015.  
Référence de publication: 2016001220/10.  
(150240037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 197.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 décembre 2015.  
Référence de publication: 2016001224/10.  
(150240635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Intersafe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8707 Useldange, 21, rue de Schandel.  
R.C.S. Luxembourg B 52.240.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.  
Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Viviane CALMES, chargée de cours, née à Luxembourg, le 20 juillet 1956, demeurant à L-8707 Useldange, 21, Rue de Schandel.

Laquelle comparante, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La société à responsabilité limitée «INTERSAFE S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-8707 Useldange, 21, Rue de Schandel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 52.240, a été constituée par-devant le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 17 novembre 1995 (ci-après la "Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1520 du 21 juillet 2007.

II.- Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), divisé en six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

III.- La répartition des parts sociales de la Société est actuellement la suivante:

- Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée,

Six cents parts . . . . .	600
Total: six cents parts . . . . .	600

IV.- La comparante, Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée, en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

1.- La comparante, Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée, a décidé en tant qu'associée unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- La comparante, Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée, en sa qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- La comparante, Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 31 octobre 2015 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que la comparante, Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée, en tant qu'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement

avec la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, la comparante, Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 31 octobre 2015.

4.- L'associée unique, la comparante, Madame Viviane CALMES, pré-qualifiée, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'adresse suivante: L-8707 Useldange, 21, Rue de Schandel.

8.- Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

9.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et du comparant prénommé, lequel s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. CALMES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22437. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001244/63.

(150241087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Itteic Monde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.702.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016001255/9.

(150240326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**JobToday S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 191.877.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held:

An extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of JobToday S.A., a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 191.877 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, on 10 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") on 4 December 2014 under number 3710. The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 October 2015 not yet published in the Memorial C.

The Meeting was opened under the chair of Mr Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

A. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, by the bureau of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes.

B. According to the attendance list, all the issued shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly stated having been duly informed beforehand.

C. The agenda of the Meeting is as follows:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Creation of two new classes of shares, namely the preferred seed shares and the series A preferred shares;
3. Conversion of all the existing preference shares into preferred seed shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 21,080.26 (twenty-one thousand eighty Euro and twenty-six Euro cents) so as to raise it from its current amount of EUR 45,563.61 (forty-five thousand five hundred and sixty-three Euro and sixty-one Euro cents) to EUR 66,643.87 (sixty-six thousand six hundred forty-three Euro and eighty-seven Euro cents) by the issue of 2,108,026 (two million one hundred eight thousand twenty-six) new series A preferred shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, together with a share premium in an aggregate amount of EUR 7,237,274.89 (seven million two hundred thirty-seven thousand two hundred seventy-four Euro and eighty-nine Euro cents), the whole to be fully subscribed and paid up (i) through contributions in cash by Accel London Investments IX S.à r.l., Accel London Investors 2014 L.P., Mangrove IV Investments S.à r.l., Felix Capital Fund I L.P. and Felix Management GP L.P., and (ii) through the conversion of a receivable held by Mangrove IV Investments S.à r.l., and waiver by the shareholders of the Company of their preferential subscription rights;
5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company;
6. Approval of the director's indemnity letter;
7. Appointment of new directors of the Company and confirmation of the mandate of the existing directors of the Company; and
8. Miscellaneous.

Then the Meeting unanimously passed and required the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution:*

It is resolved that the shareholders waived their right to the prior notice of the current Meeting. The shareholders acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to create two new classes of shares in the share capital of the Company, namely the preferred seed shares and the series A preferred shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which shall have the rights set out in the articles of association of the Company, as amended pursuant to the below resolutions.

*Third resolution:*

It is resolved to convert the 1,456,361 (one million four hundred and fifty-six thousand three hundred and sixty-one) existing preference shares of the Company, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, into 1,456,361 (one million four hundred and fifty-six thousand three hundred and sixty-one) preferred seed shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, so that the whole share capital of the Company is represented by 3,100,000 (three million one hundred thousand) ordinary shares and 1,456,361 (one million four hundred and fifty-six thousand three hundred and sixty-one) preferred seed shares.

*Fourth resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 21,080.26 (twenty-one thousand eighty Euro and twenty-six Euro cents) so as to raise it from its current amount of EUR 45,563.61 (forty-five thousand five hundred and sixty-three Euro and sixty-one Euro cents) to EUR 66,643.87 (sixty-six thousand six hundred forty-three Euro and eighty-seven Euro cents) by the issue of 2,108,026 (two million one hundred eight thousand twenty-six) new series A preferred shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each (the "New Shares"), together with a share premium amounting to EUR 7,237,274.89 (seven million two hundred thirty-seven thousand two hundred seventy-four Euro and eighty-nine Euro cents) the whole to be fully subscribed and paid up (i) through contributions in cash (the "Contributions") by:

- Accel London Investments IX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 200.075;

- Accel London Investors 2014 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal place of business is at 428 University Avenue, Palo Alto, California 94301, United States of America;

- Mangrove IV Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, with a share capital amounting to EUR 1,000,000 (one million Euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 189.521;

- Felix Capital Fund I L.P., a limited partnership governed by the laws of England, having its registered office at 21A Kingly Street, London, W1B 5QA, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP16496;

- Felix Management GP L.P., a limited partnership governed by the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, registered with the Registrar of Companies for Scotland under number SL19535,

as follows:

Name	Number of new series A preferred shares	Amount of share premium	Contribution value
Accel London Investments IX S.à r.l. ....	1,067,607	EUR 3,665,308.36	EUR 3,675,984.43
Accel London Investors 2014 L.P. ....	94,103	EUR 323,074.42	EUR 324,015.45
Mangrove IV Investments S.à r.l. ....	217,821	EUR 747,823.06	EUR 750,001.27
Felix Capital Fund I L.P. ....	420,062	EUR 1,442,156.86	EUR 1,446,357.48
Felix Management GP L.P. ....	15,579	EUR 53,485.83	EUR 53,641.62

and (ii) through the conversion of a receivable held by Mangrove IV Investments S.à r.l. (the "Conversion"), as follows:

Name	Number of new series A preferred shares	Amount of share premium	Conversion value
Mangrove IV Investments S.à r.l. ....	292,854	EUR 1,005,426.36	EUR 1,008,354.90

Accel London Investments IX S.à r.l., Accel London Investors 2014 L.P., Mangrove IV Investments S.à r.l., Felix Capital Fund I L.P. and Felix Management GP L.P. are collectively referred to as the "Subscribers".

It is resolved to approve the waiver of the existing shareholders' preferential subscription rights to the New Shares to be issued.

#### *Intervention - Subscription*

Here appeared the Subscribers, here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by proxies signed under private seal, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes.

The Subscribers hereby declared to subscribe to the New Shares, which have been fully paid up, together with the share premium, through the Contributions and the Conversion, in the proportion and for the amounts abovementioned.

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Subscribers of the New Shares and the share premium through the Contributions and the Conversion, in the proportion and for the amounts abovementioned.

#### *Evidence of the existence of the Contributions and the Conversion*

A proof of the Contributions and the Conversion has been given to the undersigned notary.

The New Shares have been entirely paid up (i) in cash by the Subscribers and, the Company has from now on at its disposal the total amount of EUR 6,250,000.25 (six million two hundred fifty thousand Euro and twenty-five Euro cents) evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who expressly records this statement and (ii) in kind through the Conversion of the receivable in an amount of EUR 1,008,354.90 (one million eight thousand three hundred fifty-four Euro and ninety Euro cents).

In conformity with articles 32-4 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended, the value of the receivable in an amount of EUR 1,008,354.90 (one million eight thousand three hundred fifty-four Euro and ninety Euro cents) to be converted into shares and share premium upon the Conversion has been subject to a valuation report drawn up by Atwell, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), with professional address at 17 rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered

with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 169.787, dated September 14, 2015, and which concludes substantially as follows:

"On the basis of the work undertaken, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the total value attributed to the convertible receivable, which comprises its nominal value and the related accrued interest, would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of the Company which would be issued, together with the allocation to the share premium account, should the conversion rights be exercised at the date of entry into force of the convertible receivable."

Such report after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The notary acted that the 6,664,387 (six million six hundred sixty-four thousand three hundred eighty-seven) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

*Fifth resolution:*

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company so that to read as follows:

**"ARTICLES OF ASSOCIATION**

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "JobToday S.A." (the "Company").

The Company may have one Shareholder (the "Sole Shareholder") or several Shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or any Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, in the case of a sole Director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in accordance with the law, these articles of association and any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

**Art. 4. Corporate object.** The purpose of the Company is the business in the field of software development, electronic marketplaces, online and offline services in all its forms and to undertake all activities connected or associated with software development, marketing, installation, operation, data communication and related services, electronic shopping, electronic mail and satellite communication.

The purpose of the Company is also the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company, provided that the Company shall not perform any regulated activity of the Luxembourg Financial Sector. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company, provided that the Company shall not perform any regulated activity of the Luxembourg Financial Sector. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The Company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The Company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

**Art. 5. Share Capital, Authorized Capital and Share Issuance.**

**5.1. Share Capital**

The Company's share capital is set at EUR 66,643.87 (sixty-six thousand six hundred forty-three Euro and eighty-seven Euro cents) represented by (i) three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares having a par value of one

euro cent (EUR 0.01) each, (ii) one million four hundred and fifty-six thousand three hundred and sixty-one (1,456,361) Preferred Seed Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) two million one hundred eight thousand twenty-six (2,108,026) Series A Preferred Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The Ordinary Shares, the Preferred Seed Shares and the Series A Preferred Shares are collectively referred to as the "Shares".

The Shares are in registered form.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law and by any agreement that may be entered into between its Shareholders from time to time.

The Company may also convert its Shares into another class of Shares within the limits set forth by law and by any agreement that may be entered into between its Shareholders from time to time.

## 5.2 Authorized Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at eight thousand seven hundred and twenty-eight euros (EUR 8,728.-) represented by two hundred thirty-nine thousand eight hundred forty-six (239,846) Ordinary Shares, six hundred thirty-two thousand nine hundred fifty-four (632,954) Preferred Seed Shares, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the last Shareholders' resolution deciding to create or amend the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Board is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new Shares within the limits of the authorized capital. Such new Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new Shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new Shares to be subscribed and issued, to determine if the new Shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed Shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the Shareholders shall have otherwise agreed and subject to any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time, when realizing the authorized capital in full or in part, the Board is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing Shareholders. The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board, the present article 5.2 is, as a consequence, to be adjusted.

## 5.3 Issuance of new Shares

### 5.3.1 RIGHT OF FIRST OFFER

Subject to article 5.3.3 (Exceptions) and compliance with all applicable laws, if the Company proposes to issue new Shares, then the Company shall first comply with the provisions of the present article.

If the Company proposes to issue new Shares, it shall serve a notice (an "Issue Notice") on each existing Investor specifying:

- (a) the terms of the issue of new Shares, including the issue, exercise or conversion price per new Share (or the means by which the price will be calculated);
- (b) the total number of new Shares to be issued;
- (c) the date on which subscription monies for the new Shares shall be paid to the Company, such date not to be less than fifteen (15) Business Days after the date of the Issue Notice;
- (d) the number of new Shares for which the Investor would need to subscribe in order to maintain its Proportionate Entitlement;
- (e) the ability of the Shareholder to offer to acquire more than or less than its Proportionate Entitlement; and
- (f) that the allocation of new Shares shall take place in accordance with these articles of association and any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

Within 10 Business Days after the date of the Issue Notice (the "Take-Up Deadline"), an Investor (other than a Compulsory Vendor) may exercise its right to subscribe for the new Shares under this article by giving notice to the Company of the number of new Shares for which it wishes to subscribe. Subject to any mandatory legal provisions, if an Investor has not given notice before the Take-Up Deadline, then the Shareholder shall have no further right to subscribe for the new Shares under this article unless an Investor Majority Consent otherwise approves.

If an Investor exercises its right to subscribe for new Shares under this article then the Company shall, subject to receipt of the relevant subscription amount, issue to that Shareholder the number of new Shares allocated to that Investor pursuant to article 5.3.2 (Allocation).

### 5.3.2. ALLOCATION

If the Company receives offers for equal to or less than the total number of new Shares referred to in the Issue Notice, then the Company may issue to each Investor the number of new Shares that the Investor has offered to acquire.

If the Company receives offers to acquire more new Shares than the total number of new Shares referred to in the Issue Notice then, subject to this article, each Investor is entitled to acquire the lesser of its Proportionate Entitlement or the number of new Shares which it has offered to acquire.

Any remaining new Shares that have not been allocated after the application of article 5.3.1 shall be allocated on a pro rata basis among those Investors (by reference to their relative Proportionate Entitlements) who have not yet been allocated all of the new Shares that they offered to acquire under article 5.3.1. The Company shall repeat this allocation of the then remaining new Shares until all the new Shares that have been applied for are allocated, provided that no Shareholder may be allocated in aggregate more new Shares than it has offered to acquire.

As soon as reasonably practicable after the determination of the entitlements of each Shareholder, the Company shall send to each Shareholder a notice setting out the number of new Shares that each Shareholder has been allocated in accordance with this article and then:

- (a) each Investor shall pay to the Company the subscription monies for the new Shares by the later of:
  - (i) the date set out in the Issue Notice; and
  - (ii) the date on which all mandatory regulatory approvals have been obtained by the Company for the issuance of the new Shares (or the applicable waiting periods for those approvals having expired); and
- (b) subject to the receipt of the subscription monies, the Company shall issue the new Shares and update the register of members for the new Shares.

The obligation of the Company to issue any new Shares to a Shareholder is subject to and conditional on the issuance of such Shares being exempt from all registration and prospectus requirements under applicable securities laws. If any regulatory approval is required for the issuance of the new Shares, each Shareholder shall provide promptly to the Company all information reasonably required by the Company to obtain the relevant approval.

With a prior written Investor Majority Consent, the Company may issue any new Shares that are not subscribed for by the Shareholders in accordance with this article to any person(s), other than a competitor of any Group Company, determined by the Board within ninety (90) days after the Take-Up Deadline:

- (c) for an issue price per new Shares not less than the price specified in the Issue Notice; and
- (d) on terms not more beneficial to the subscriber as determined by the Board than those set out in the Issue Notice, but if the Company does not issue the new Shares within one hundred twenty (120) days following the Take-Up Deadline, it may not issue those new Shares without complying again with this article.

### 5.3.3 EXCEPTIONS

Articles 5.3.1 and 5.3.2 do not apply to an issue of:

- (a) Shares pursuant to the conversion of the Preferred Shares;
- (b) Shares pursuant to article 5.3.4 below;
- (c) Shares issued pursuant to a prospectus on an IPO;
- (d) Shares constituting all or part of the consideration for either a bona-fide acquisition of assets or securities by the Group on terms approved by an Investor Majority Consent;
- (e) up to 435,746 Ordinary Shares to be issued under an Employee Share Option Plan;
- (f) Shares issued or issuable pursuant to strategic transactions, equipment lease financings or bank credit arrangements entered into for primarily non-equity financing purposes (in each case which has been approved in writing by an Investor Majority);
- (g) Securities which have been approved in writing by an Investor Majority.

### 5.3.4 ANTI-DILUTION PROTECTION

1. If New Shares are issued by the Company at any time at a price per New Share which equates to less than the Starting Price in respect of either the Preferred Seed Shares or the Series A Preferred Shares (a "Qualifying Issue") (which in the event that the New Security is not issued for cash shall be a price certified by the Auditors acting as experts and not as arbitrators as being in their opinion the current cash value of the new consideration for the allotment of the new Shares) then the Company shall, unless and to the extent that either a Preferred Seed Majority or Series A Majority shall have specifically waived their rights under this article 5.3.4 in writing in respect of all Preferred Seed Shares or all Series A Preferred Shares, as the case may be, offer (such offer, unless waived, to remain open for acceptance for not less than fifteen (15) Business Days) to each holder of the relevant Preferred Shares (the "Exercising Investor") the right to receive a number of new Preferred Shares or Series A Preferred Shares, as the case may be, determined by applying the following formula (and rounding the product, N, down to the nearest whole share), subject to adjustment as certified in accordance with article 3 below (the "Anti-Dilution Shares"):

$$N = [(SIP/WA) \times Z] - Z$$

Where:

N = Number of Anti-Dilution Shares to be issued to the Exercising Investor

WA =  $(SIP \times ESC) + (QISP \times NS) / (ESC + NS)$

SIP = Starting Price

ESC = the number of Shares in issue plus the aggregate number of shares in respect of which options to subscribe have been granted, or which are subject to convertible securities (including but not limited to warrants) in each case immediately prior to a Qualifying Issue.

QISP = the lowest per share price of the new Shares issued pursuant to the Qualifying Issue (which in the event that any new Share is not issued for cash shall be the sum certified by the Auditors acting as experts and not arbitrators as being in their opinion the current cash value of the non cash consideration for the allotment of the new Share)

NS = the number of new Shares issued pursuant to the Qualifying Issue

Z = the number of Preferred Seed Shares or Series A Preferred Shares held by the Exercising Investor.

2 The Anti-Dilution Shares shall:

(a) be paid up by the automatic capitalisation of available reserves of the Company, unless and to the extent that the same shall be impossible or unlawful or the Exercising Investors shall agree otherwise, in which event the Exercising Investors shall be entitled to subscribe for the Anti-Dilution Shares in cash at par/ nominal value (being the par/nominal value approved in advance by the Investor Directors) and the entitlement of such Exercising Investors to Anti-Dilution Shares shall be increased by adjustment to the formula set out in article 1 above so that the Exercising Investors shall be in no worse position than if they had not so subscribed at the nominal value. In the event of any dispute between the Company and any Exercising Investor as to the effect of article 1 above or this article, the matter shall be referred (at the cost of the Company) to the Auditors for certification of the number of Anti-Dilution Shares to be issued. The Auditor's certification of the matter shall in the absence of manifest error be final and binding on the Company and the Exercising Investor; and

(b) subject to the payment of any cash payable pursuant to article 2(a) above (if applicable), be issued, credited fully paid up in cash and shall rank *pari passu* in all respects with the existing Preferred Seed Shares or Series A Preferred Shares, as the case may be, within five Business Days of the expiry of the offer being made by the Company to the Exercising Investor and pursuant to article 2(a).

3. In the event of any Bonus Issue or Reorganisation, the Starting Price shall also be subject to adjustment on such basis as may be agreed by an Investor Majority Consent within 10 Business Days after any Bonus Issue or Reorganisation. If the Company and an Investor Majority Consent cannot agree such adjustment it shall be referred to the Auditors whose determination shall, in the absence of manifest error, be final and binding on the Company and each of the Shareholders. The costs of the Auditors shall be borne by the Company.

4. The provisions of articles 1 to 3 above shall not apply to the issue of any new Shares issuable upon:

- (a) the conversion of any of the Preferred Shares;
- (b) the conversion of any warrant, option or other convertible security;
- (c) any subdivision of Shares; or
- (d) Shares issued or issuable to employees or directors of, or consultants to, the Company pursuant to any Employee Share Option Plan.

5. Each of the Shareholders shall waive any and all pre-emptive and other rights he may have to the extent necessary to enable the issue of Anti-Dilution Shares to any Exercising Investors.

#### 5.3.5 REFUSAL TO REGISTER

The Company shall not issue any Shares in breach with the above provisions.

**Art. 6. Transfer of shares.** A Shareholder may not Dispose of any Shares unless the Disposal is:

- made in accordance with article 6.1 (Permitted disposals);
- required pursuant to article 6.3 (Compulsory transfers);
- made by any Investor pursuant to article 6.4 (Tag along), subject to the prior operation of article 6.5 (Right of first refusal);
- made by any Shareholder pursuant to article 6.6 (Drag along); or
- made with a prior written Investor Majority Consent in connection with an IPO pursuant to article 6.5 and 8.2 (Reserved matters).

6.1 Permitted disposals. Any Shares may at any time be transferred:

- a) by an Investor to an Investor Affiliate;
- b) by an Investor to any of its Limited Investors:
  - upon the dissolution or winding-up of the Fund to which the Limited Investors are beneficiaries; or
  - where the Limited Investor otherwise falls within the definition of Investor Affiliate;
- c) by a holder of Ordinary Shares to a Wholly-Owned Subsidiary;
- d) by an Investor to a bare nominee, custodian or trustee acting at all times on the sole instruction of that Shareholder, and by the nominee to the original transferring Shareholder or to another bare nominee or trustee for that Shareholder;
- e) by a holder of Ordinary Shares to a member of his Family or to trustees to be held upon Family Trust (and, on a change of trustees, by those trustees to the new trustees of the same Family Trust);

f) by the trustees of an Employee Trust:

- on any change of trustees, to the new trustees of that Employee Trust; or
- otherwise in accordance with the terms of that Employee Trust;

g) by any Shareholder with a prior written Investor Majority Consent; or

h) by the holder of Ordinary Shares, Ordinary Shares representing up to three per cent (3%) of the share capital of the Company as may be agreed pursuant to any agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders.

Any person that has acquired any Offer Shares pursuant to article 6.3 (Compulsory transfers) and who has agreed to warehouse any of those Shares, with a prior written Investor Majority Consent, may transfer any of those Shares to a holder of Ordinary Shares (or its Nominee) or the trustees of an Employee Trust.

6.2 Trigger events. If a Trigger Event occurs in respect of a holder of Ordinary Shares, a Trigger Event is also deemed to occur in respect of the holder of Ordinary Shares' Nominee.

If a Trigger Event occurs in respect of a Nominee, a Trigger Event is also deemed to occur in respect of the holder of Ordinary Shares who has nominated that Nominee.

If a Trigger Event occurs in respect of a holder of Ordinary Shares or its Nominee, that holder of Ordinary Shares or Nominee must immediately notify the Company.

6.3 Compulsory transfers. Transfer procedure.

The Company may, and shall if so requested in writing by an Investor Majority Consent:

- in the case of a Leaver, at any time within thirteen months following the Cessation Date; or
  - in the case of any other Compulsory Vendor, at any time after a Trigger Event occurs,
- serve a Compulsory Sale Notice on the Compulsory Vendor in respect of the Offer Shares.

The Offer Shares shall be offered to the other Shareholders at the Transfer Price pro rata to the number of Shares held by them, provided that, in the case of a Compulsory Sale Notice under the above article, the Offer Shares (or any of them) shall be acquired by the Company (if and to the extent permissible under applicable law) and if not capable of being acquired by the Company, if so decided by an Investor Majority Consent, will be offered to the other Shareholders or to any proposed or existing holder of Ordinary Shares or Employee (or his Nominee) who replaces (or whom the Company proposes shall replace) a Compulsory Vendor (each a "Compulsory Transferee"), provided that the Compulsory Vendor receives at least the Transfer Price.

A Compulsory Sale Notice shall constitute a legally binding obligation between the Compulsory Transferee and the relevant Compulsory Vendor on whom it was served for the acquisition by the Compulsory Transferee of the Offer Shares of that Compulsory Vendor, in each case free from any Security Interests and with all rights attached on the Compulsory Sale Completion Date.

Completion of the sale and purchase of Offer Shares shall take place at the time and date specified in the Compulsory Sale Notice (the "Compulsory Sale Completion Date"), at the registered address of the Company or at such other time and/or location as may be notified to the Compulsory Vendor by the Company.

On the Compulsory Sale Completion Date, the Compulsory Vendor shall deliver or procure the delivery to the Compulsory Transferee of duly executed transfers agreements in respect of all of his Offer Shares in favour of the Compulsory Transferee and the Compulsory Transferee will notify the Company of the transfer and the Company shall update the share register accordingly.

If any Investor acquires any of the Offer Shares, the consideration for the Offer Shares may, at the discretion of the Investor Majority, be made by way of:

- (i) cash payment; or
- (ii) Issue of unsecured loans that shall be non-interest bearing and redeemable at the election of the issuer, provided that redemption occurs by no later than an Exit Event; or
- (iii) any combination of the alternatives set out under items (i) and (ii) above.

If a Compulsory Vendor sells the relevant Offer Shares as a Good Leaver or Other Leaver but it (or the holder of Ordinary Shares in respect of whom it is a Nominee) breaches his contract of employment, the Company may, and shall if so requested in writing by an Investor Majority Consent serve a Supplemental Compulsory Sale Notice on the Compulsory Vendor in respect of such additional number of Shares held by that Compulsory Vendor's Group which when combined with the number of Shares subject to the Compulsory Sale Notice previously served him would equal the number of Shares to would have been the subject of the Compulsory Sale Notice originally served had the Compulsory Vendor been a Bad Leaver.

Transfer Price

The Transfer Price shall be determined by the Board (subject to a prior written Investor Majority Consent) and shall be no lower than:

- (i) in the case of any holder of Ordinary Shares, the nominal value of the relevant Offer Shares;
- (ii) in the case of any Compulsory Vendor (other than a holder of Ordinary Shares where so agreed in any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time) who is not a Good Leaver, the aggregate nominal value of the relevant Offer Shares; and

(iii) in the case of any Compulsory Vendor (other than a holder of Ordinary Shares where so agreed in any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time) who is a Good Leaver, Market Value.

The Market Value shall be, absent written agreement between the Compulsory Vendor with Investor Majority Consent, the amount which the Auditor (or, if the Auditor is unwilling to act, an Independent Expert) certifies to be, in its reasonable opinion, the market value of those Shares at the valuation date, applying the following provisions:

(i) the market value of the Company as a whole shall first be determined:

- a) assuming, if the Company is then carrying on business as a going concern, that it shall continue to do so;
- b) assuming that all of the Shares are being sold as between a willing buyer and a willing seller by arm's length private treaty for cash payable in full on completion; and
- c) taking account of any Shares which may be issued on conversion, reclassification or exercise of any Shares which have been issued or granted by the Company and which are still outstanding (and of the subscription for those Shares).

(ii) having valued the Company as a whole, the Market Value shall be determined by ignoring whether the Shares concerned:

- a) may not be freely marketable; and
- b) represent a minority or majority interest;

The Auditor (or Independent Expert) shall act as expert and not as arbitrator and:

- (i) their determination as to the Market Value shall be final and binding except in the case of manifest error; and
- (ii) their costs and expenses for certifying the Market Value, shall be borne as to one half by the Compulsory Vendor and as to the other half by the purchaser(s) of the Shares.

6.4 Tag along. This article shall not apply to any Disposal which is:

- made with a prior written Investor Majority Consent in connection with an IPO pursuant to article 6.5;
- made in accordance with article 6.1 (Permitted Disposals);
- required pursuant to article 6.3 (Compulsory transfers); and
- made pursuant to article 6.6 (Drag along).

Except as set out in the foregoing paragraph, one or more persons (each a "Tag Along Purchaser") propose to acquire (A) any Shares (of any class or type) from a holder of Ordinary Shares; or (B) any Shares (of any class or type) from any one or more Shareholders in one or a series of related transactions which would, if put into effect, result in any Tag Along Purchaser (and Affiliates of his or persons Acting in Concert with him) acquiring a Controlling Interest in the Company (the holder of Ordinary Shares in the case of (A) and each of the Shareholders in the case of (B) being a "Tag Along Vendor" for the purposes of this article and the Securities (of any class or type) which they wish to Dispose being "Tag Along Securities" for the purposes of this article and in the case of (B), the Tag Along Proportion being 100% (one hundred per cent) of each Tag Along Vendor's Tag Along Securities, then the Tag Along Vendor(s) shall serve a notice (a "Tag Along Offer") on each Investor and the Company specifying:

- a) the total number of Tag Along Shares and the estimated sale price per Security (or the means by which the price shall be calculated);
- b) any other material terms of the Disposal of the Tag Along Shares (to the extent that they are known by the Tag Along Vendor(s) on the date of the Tag Along Offer);
- c) the name of any identified Tag Along Purchaser(s); and
- d) that each Shareholder may Dispose of certain Shares if the Shareholder complies with this article.

Within 10 Business Days of service of the Tag Along Offer, any Investor may serve a Tag Along Acceptance on:

- a) the Tag Along Vendor(s); and
- b) the Company.

A Tag Along Offer may be revoked at any time after the expiry of the 10 Business Day period referred to in the preceding article.

If any Shareholder has given a Tag Along Acceptance, no Tag Along Vendor shall Dispose of any Tag Along Shares to a Tag Along Purchaser unless the Tag Along Purchaser makes an offer that is capable of acceptance to acquire the Tag Along Proportion of each Tag Along Shareholder's Shares:

- a) at the same price per Security as the Tag Along Vendor(s) shall receive;
- b) on the same completion date as the Tag Along Purchaser has agreed with the Tag Along Vendor(s) or such other date as is agreed between an Investor and the Tag Along Purchaser;
- c) on the terms set out in the Tag Along Offer (as amended by any terms notified by the Tag Along Vendor(s) to the Tag Along Shareholders after the Tag Along Offer) which shall be the same or no more onerous (in the reasonable opinion of Investors) to the Tag-Along Shareholders than those between the Tag Along Vendor(s) and the Tag Along Purchaser, except further to an Exit Event.

Notwithstanding the above, all proceeds from any Exit Event shall be held and distributed in accordance with article 17 (Allocation of profits).

The Tag Along Vendor(s) shall give each Tag Along Shareholder at least 15 Business Days' Notice before it completes the sale of any Tag Along Shares to a Tag Along Purchaser. This notice may be given as part of the Tag Along Offer or otherwise.

Notwithstanding any other provision of this article 6.4:

a) following receipt of any Tag Along Acceptance, the Tag Along Vendor(s) may serve a Scale-Back Notice. Subject to article b) below, the Tag Along Shareholders shall sell to the Tag Along Purchaser the reduced number of Shares specified in the Scale-Back Notice provided that the Tag Along Vendor and each Tag Along Shareholder shall sell the same proportion of their Shares to the Tag Along Purchaser; and

b) if the total number of Shares which a Tag Along Shareholder may sell following the Scale-Back Notice is less than fifty per cent (50%) of the Shares which it elected to sell in a Tag Along Acceptance, it may notify the Company in writing within three (3) Business Days of a Scale-Back Notice, that its Tag Along Acceptance has been revoked with immediate effect.

If the Tag Along Vendor(s) is/are unable to procure that the Tag Along Purchaser makes the offer referred to in article 6.5 the Tag Along Vendor shall not be entitled to sell the Tag Along Shares to that Tag Along Purchaser pursuant to this article 6.4 (Tag along), but shall otherwise not be in breach of these articles of association or of any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

Following any sale and purchase of Tag Along Securities pursuant to this clause 6, the Tag Along Purchaser shall notify the Company and the Company shall update the share register accordingly

6.5 Right of first refusal. For a period expiring on 30 November 2019 (the "Restricted Transfer Period"), except with the prior written Investor Majority Consent, no holder of Ordinary Shares may Dispose of any Shares other than pursuant to:

- (a) article 6.1 (Permitted disposals);
- (b) article 6.3 (Compulsory transfers);
- (c) article 6.6 (Drag along); or
- (d) pursuant to the terms of any option agreement relating to such Ordinary Shares approved by an Investor Majority.

Following the Restricted Transfer Period, a holder of Ordinary Shares, or any other holder of Ordinary Shares other than an Investor (the "Selling Holder") wishing to Dispose of any Shares (the "Sale Shares") shall comply with the "right of first refusal" procedure set out in this article 6.5 (the "ROFR Procedure"), save if the Disposal is:

- (a) made with the prior written Investor Majority Consent in connection with an IPO;
- (b) made in accordance with article 6.1 (Permitted disposals);
- (c) required pursuant to article 6.3 (Compulsory transfers); or
- (d) made pursuant to article 6.4 (Drag along).

A Selling Holder who wants to Dispose of any Sale Shares shall serve a notice (a "Pre-Emption Notice") on each of the Investors and the Company specifying:

- (a) the total number of Sale Shares;
- (b) the sale price per Security (or the means by which the price will be calculated);
- (c) any other material terms of the sale;
- (d) the name of any proposed buyer of the Sale Shares and, to the extent available, details of any person that holds or is anticipated to hold more than twenty per cent (20%) of the beneficial ownership of the buyer;
- (e) the Proportionate Entitlement of each Investor or a statement that each Shareholder may consult with the Company as to its Proportionate Entitlement; and
- (f) that each Investor may offer to purchase more or less than or an amount equal to its Proportionate Entitlement of the Sale Shares on the terms set out in the Pre-Emption Notice provided that the Investor complies with this article 6.5.

The Company shall promptly, upon request by any Investor, provide to each Investor details of its Proportionate Entitlement. Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association or in any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time, a breach of this article shall not affect the validity of any Disposal of Sale Shares pursuant to this article 6.5.

Each Investor may offer to buy Sale Shares by giving written notice to the Company and the Selling Holder of the number of Sale Shares it wants to buy, within ten (10) Business Days of the date of the Pre-Emption Notice. Twenty (20) Business Days after the date of the Pre-Emption Notice (or any later date specified in the Pre-Emption Notice or agreed between the Selling Holder and the Investor):

- a) the Selling Holder shall sell to that Investor the number of Sale Shares allocated to that Shareholder under the following articles (as applicable); and
- b) the Investor shall buy those Sale Shares on the terms set out in the Pre-Emption Notice.

If the Selling Holder receives offers from Investors in respect of Shares equal to the number of Sale Shares, the Selling Holder shall sell to each Investor that number of Sale Shares that each has offered to buy.

If the Selling Holder receives no offers from any Investors, or offers for less than the number of Sale Shares, then the Selling Holder is not obliged to sell any Sale Shares to any Shareholder and:

the Selling Holder may withdraw the Pre-emption Notice; or

the Selling Holder may sell to each Investor the number of Sale Shares that the Investor has offered to buy and in respect of any Sale Shares for which no offers from Shareholders have been received (the "Residual Sale Shares"), the Selling Holder may sell the Residual Sale Shares pursuant to the below).

If the Selling Holder receives offers from any Investor to acquire more Shares than the number of Sale Shares, then:

a) subject to article (b) below, each such Investor may acquire the lesser of its Proportionate Entitlement of the Sale Shares and the number of Sale Shares which it offered to buy under the above; and

b) any remaining Sale Shares that have not been allocated after the application of article (a) above shall be allocated to each Investor (on a pro rata basis by reference to their Proportionate Entitlement) who has been allocated less than the number of Sale Shares that the Investor has offered to buy, provided that no Investor will be allocated more Sale Shares than it offered to buy under the above. The Company shall repeat the application of this article until all the Sale Shares are allocated.

Within fifteen (15) Business Days after the date of the Pre-Emption Notice, the Company shall send to the Selling Holder and each other Investor notice setting out the number of Sale Shares that each Investor has been allocated to purchase as determined in accordance with this article 6.5.

Following any sale and purchase of Sale Securities pursuant to this article 6.5, the relevant Investor(s) shall notify the Company and the Company shall update the share register accordingly.

In case of no or insufficient offers from Investors, then:

a) subject to the remaining provisions of this article, the Selling Holder may sell all (but not less than all) of the Sale Shares (or if insufficient offers are received, the Residual Sale Shares) to the proposed buyer named in the Pre-Emption Notice or any other person acceptable to the Board;

b) the Selling Holder shall comply with article 6.4 (Tag along);

c) the Selling Holder shall not sell the Sale Shares (or in case of no or insufficient offers, the Residual Sale Shares):

d) at a value (comprising any cash consideration and the Investors' reasonable estimate of the market value of any deferred, contingent and non-cash consideration) lower than the price specified in the Pre-Emption Notice; and

e) otherwise on terms materially more favourable to the buyer than those set out in the Pre-Emption Notice.

f) if the Selling Holder does not complete the sale of the Sale Shares (or in case of no or insufficient offers, the Residual Sale Shares) within one hundred twenty (120) days of the Pre-Emption Notice it may not sell the Sale Shares (or Residual Sale Shares as the case may be) without complying again with this article 6.5. Following any sale and purchase of Sale Shares pursuant to this clause 6.5, the relevant Investor(s) shall notify the Company and the Company shall update the share register accordingly

6.6 Drag along. Except for any Disposal pursuant to article 6.1 (Permitted disposals), if the holders of a majority of the Voting Rights, which majority must include an Investor Majority Consent (the "Majority Sellers"), wish to transfer (and/or realise, whether through redemption or otherwise) all of their Shares under a bona fide arm's length offer (a "Drag Along Offer") to one or more persons (a "Drag Along Purchaser"), then they have the option to require all of the other Shareholders ("Dragged Shareholders") to transfer all of their Shares to the Drag Along Purchaser, or as the Drag Along Purchaser directs (the "Drag Along Transaction").

The Majority Sellers may exercise the option in this article by giving a written notice (a "Drag Along Notice") to the Dragged Shareholders specifying:

a) that the Dragged Shareholders are, or will be, required to transfer their Shares under this article to the Drag Along Purchaser:

- on or about the date specified in the Drag Along Notice;

- or (if no date is specified), on or about any date that the Majority Sellers specify by notice in writing,

which in either case shall not be less than 15 Business Days after the date of the Drag Along Notice; and

b) the Drag Along Price (or the means by which the Drag Along Price will be calculated), which, shall be that to which each Dragged Shareholder would be entitled if the total consideration proposed to be paid by the Drag Along Purchaser were distributed to the Shareholders in accordance with the Sales and Liquidation Preference and for the avoidance of doubt all Equity Proceeds shall be held and distributed in accordance with the Sales and Liquidation Preference.

The Majority Sellers may require the Dragged Shareholders to transfer their Shares to the Drag Along Purchaser (or its nominee) in accordance with this article and the Drag Along Notice, any time within six (6) months of the date of the Drag Along Notice.

If any of the Dragged Shareholders default in transferring their Shares under this article, the provisions of article 6.3 (Compulsory transfers) (references in that article to the Compulsory Vendor, Offer Shares, and Offeree being read as references to the holder in default, the Shares in respect of which that default is made and the Drag Along Purchaser, respectively) apply to the transfer of those Shares, with the necessary changes, but:

a) the procedure under article 6.3 (Compulsory transfers) may only be commenced by the Company if the defaulting Dragged Shareholder(s) has not remedied the default within ten (10) days of the written notice of the Company's intention to commence the procedure under article 6.3 (Compulsory transfers); and

b) the price per Security shall be eighty per cent (80%) of the Drag Along Price the Majority Sellers shall be entitled to direct the Drag Along Purchaser to pay the remaining twenty per cent (20%) of the Drag Along Price as a contribution to the Sale Costs to reflect the additional administrative costs incurred by the non-defaulting Shareholders.

Nothing in this article obliges the Majority Sellers or a Dragged Shareholder when transferring Shares under this article to:

- a) comply with article 6.4 (Tag along); or
- b) observe the ROFR Procedure under article 6.5

If any person becomes a New Shareholder after a Drag Along Notice has been served, the New Shareholder shall be bound to sell and transfer all Shares acquired by it to the Drag Along Purchaser. The provisions of articles 6.4 and 6.6 shall apply mutatis mutandis to the New Shareholder, except that if the Shares are acquired after the sale of the Shares of the Dragged Shareholders has been completed, completion of the sale of the New Shareholder's Shares shall take place immediately on the New Shareholder acquiring the Shares.

For the avoidance of doubt:

- a) the Majority Sellers may serve a Drag Along Notice more than once; and
- b) a Drag Along Notice may be revoked at any time by the Majority Sellers giving written notice to the Dragged Shareholders and the Company before the proposed transfer of Shares to the Drag Along Purchaser becomes wholly unconditional.

Following any sale and purchase of Securities pursuant to this article 6.6, the Drag Along Purchaser shall notify the Company and the Company shall update the share register accordingly.

**Art. 7. Meeting of the Shareholders of the Company.** In the case of a single Shareholder, the single Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders. In these articles of association, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting of Shareholders shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the general meeting of Shareholders) shall represent the entire body of Shareholders of the Company, subject to the provisions of these articles of association, the law and any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company subject to the provisions contained in these articles of association, the law and any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 10.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 8. Notice, presence quorum, voting and reserved matters.**

**8.1 Presence quorum and voting**

(a) The presence quorum for an ordinary general meeting of the Company (held ordinarily or extraordinarily) shall be at least two (2) Shareholders holding together not less than 51% of the voting rights in the Company and shall include an Investor Majority Consent present at the time any business is transacted.

(b) If a presence quorum is not present at an ordinary general meeting of the Company within thirty (30) minutes from the time specified in the relevant notice of meeting, the meeting shall be adjourned and reconvened in accordance with these articles for eight (8) Business Days to the same time and place. The quorum for an adjourned general meeting of the Company shall be the Shareholder(s) present.

(c) The Shareholders may be personally present at the general meeting or represented by proxy, attorney or duly appointed representative.

Decisions at an ordinary general meeting of the Company shall be determined by a simple majority of the votes cast on a poll (except as otherwise required by these articles of association or by applicable laws or by any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time).

Subject to any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time, extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provision of the articles of association shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendment(s) to the articles of association of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second extraordinary general meeting of

Shareholders may be convened, in the manner prescribed in article 67-2 of the Companies Act 1915. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous shareholders' meeting. The second shareholders' meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both Shareholders' meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-third of the votes cast, subject to any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

Unless otherwise provided for in these articles of association, in respect of each Shareholders' meeting of the Company, the Company shall give the Shareholders:

- (i) in the case of an Emergency Matter, at least one (1) Business Day notice by registered letter; and
- (ii) in all other cases:
  - (A) at least ten (10) Business Days' notice by registered letter; or
  - (B) such lesser notice as agreed with Investor Majority Consent.

The Company shall provide each Shareholder with an agenda for each general meeting of the Company which shall set out the business to be transacted and shall be accompanied by copies of all relevant documentation to be tabled at that meeting.

#### 8.2 Reserved matters:

The Company shall not undertake any of the following actions without a written Investor Majority Consent:

- vary, reduce, re-designate, consolidate or sub-divide its debt and/or equity securities or convert or vary any of the rights or preferences attaching to any of its debt or equity securities or enter into any agreement to do so except for any conversion of the Preferred Shares or issue of Shares pursuant to article 5.3.4;
- create any new class of share, allot or issue any debt or equity securities or grant any option or other right to subscribe for any debt or equity securities or convert into any equity securities other than the issue of up to 239,846 Ordinary Shares to Employees pursuant to the terms of the Employee Share Option Plan;
- alter its constitutional documents except for any changes required to reflect any conversion of Preferred Shares by the Company or issue of Shares pursuant to article 5.3.4;
- adopt or amend an employee share option plan or increase the number of Shares over which options may be granted pursuant to any Employee Share Option Plan;
- pay, make or declare any Distribution in cash or in specie out of its profits, assets or reserves;
- permit any change to the number of members of the Board;
- permit the appointment of any person as a director (other than an Investor Director or an Ordinary Director) of it or remove any Investor Director;
- permit any reorganisation of the Company or enter into or propose the entering into of any scheme of arrangement;
- appoint any insolvency practitioner, take any step to dissolve or wind up any Group Company or put any Group Company into any analogous insolvency proceedings in any jurisdiction, except to the extent required to do so by applicable laws;
- prepare for any Exit Event or implement any Exit Event except in accordance with any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time;
- enter into any right of first refusal, negotiation or notification that applies in relation to an Exit Event which gives a third party a preferential right to negotiate, make an offer or receive information in relation to such Exit Event;
- Dispose of the whole or a substantial part of the Company or Group's undertaking, assets or Business;
- acquire the undertaking or all or substantially all of the assets of any person;
- acquire or Dispose of, or agree to acquire or Dispose of, any interest in any freehold or leasehold property;
- incorporate, acquire or Dispose of any company or person including any subsidiary undertaking or of any interest in the same;
- enter into or amend any existing partnership or joint venture arrangement or agreement;
- make any material change to the nature or scope of the Business;
- make any change to the Business Plan or Budget;
- enter into or amend any agreement or arrangement with any Shareholder or any of its directors, officers, or Connected Persons;
- change its name or trading name or grant or enter into any licence, agreement or arrangement concerning any part of its name or trading name;
- deal in any way (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever) with intellectual property other than in the ordinary course of business,
- enter into or give or permit or suffer to subsist any guarantee of or indemnity or contract of suretyship for or otherwise commit itself in respect of the due payment of money or the performance of any contract, engagement or obligation of any other person or body,
- give any acknowledgement that it is not able to, or unlikely to be able to pay any of its debts in the ordinary course of business;

- make any political contribution or donation, or any charitable contribution or donation; or
- make any amendment to the anti-money laundering policy as defined by each Group Company;
- other than where expressly contemplated by any agreement that may be entered into between the Shareholders or any contract of employment to which a holder of Ordinary Shares is party, enter into or vary any transaction or arrangement with, or for the benefit of any of the holders of Ordinary Shares, the Directors or Shareholders or any other person who is a Connected Person with any of the holders of Ordinary Shares, the Directors or Shareholders;
- enter or offer to grant any superior registration rights to any future shareholder in the Company without offering substantially similar rights to the Investors; and
- enter into any agreement or arrangement to do any of the matters set out in any of the preceding articles.

**Art. 9. Management.** Unless otherwise agreed by a general meeting of Shareholders, the Board shall be composed of a number of Directors not to exceed five Directors.

Each of the following persons shall be entitled at any time to suggest for appointment, removal or substitution up to the following number of Directors to the general meeting of Shareholders:

- (a) a Preferred Seed Majority - one Director;
- (b) a Series A Majority - one Director, who shall be proposed in accordance with the terms of any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time;
- (c) the holders of Ordinary Shares - collectively two Directors, one being the person acting as CEO as appointed by the Board from time to time; and
- (d) the Investor Directors and the Ordinary Directors - one Director, being one independent industry expert, to be mutually agreed upon.

The persons contemplating suggesting an appointment, removal or substitution under this article 9 may do so by giving notice of the suggestion of appointment, removal or substitution to the Company. The notice shall take effect upon its delivery at the Company's registered office or at any meeting of the Board or, if later, on any effective date specified in the notice.

Observers may be appointed from time to time and be authorized to attend any meeting of the Board. The Company shall deliver all written materials and other information given to Directors in connection with any meetings of the Board to any observer at the same time that those materials or information are given to the Directors.

#### **Art. 10. Meetings of the Board.**

##### 10.1 Notice

10.1.1 Unless waived by the Investor Directors, the Company shall give each Director not less than three (3) Business Days' Notice of all meetings of the Board, except for Emergency Matters where the Notice period may be reduced to one (1) Business Day.

10.1.2 The Notice given to each Director shall be accompanied by an agenda of the business to be transacted at each Board meeting, together with all papers to be circulated or presented at that meeting.

10.1.3 The meeting of the Board will be duly held without prior Notice if all the Directors are present or represented.

##### 10.2 Presence quorum and voting.

10.2.1 The presence quorum for a meeting of the Board shall be at least a majority of the Directors and shall include all of the Investor Directors then appointed. If such a presence quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, or if during a meeting such presence quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned and convened in accordance with article 10.1 to the same day in the next week at the same time and place or at such time and place as determined by the Directors present at such meeting acting with the consent of the Investor Directors. Decisions taken at a meeting at which a presence quorum ceased to be present shall be valid so long as the presence quorum was present when such decisions were made. If a presence quorum is not present at any such adjourned meeting within half an hour from the time appointed, then the meeting shall proceed.

10.2.2 Each Director shall have one vote (and in the event of an equality of votes, the chairman of the meeting shall not have a second or casting vote) and decisions arising at meetings of the Board shall be decided by a simple majority of votes unless a higher majority is required by these articles of association or by any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

10.2.3 The Directors may participate in a Board meeting by proxy or by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the Directors shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

10.2.4 Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at a Board meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 12. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, which are not reserved by the laws or these articles of association to the general meeting of Shareholders, subject to any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

In addition, the Company shall not undertake any of the following actions without the written consent of the Investor Directors:

- dispose of any asset(s) if the Disposal is of an individual item with a net book value of not less than one hundred thousand euros (EUR 100,000) or if the aggregate net book value of the Disposals made or contracted for in that Financial Year exceeds the budgeted annual amount by more than two per cent;
- dispose of or create a Security Interest over, any book debts or enter into any invoice discounting arrangements;
- enter into or amend any existing partnership or joint venture arrangement or agreement;
- do any act or thing outside the ordinary course of the business carried on by it,
- establish any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business,
- approve the Business Plan or Budget;
- adopt its audited accounts;
- otherwise than as required by law, approve, establish, implement or materially amend the accounting policies or reporting practices of the Company, the Group or any Group Company;
- make any change to its bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s);
- make any change to its accounting reference date;
- appoint or remove its auditors (provided that this restriction shall not apply to the reappointment of the existing auditors);
- vary the remuneration of the auditor or the auditor of any Group Company;
- enter into any contract of a long term, onerous or unusual nature, or assume any material liability otherwise than in the ordinary course of business;
- enter into any transaction or make any payment other than on an arm's length basis for the benefit of the Company,
- enter into any contract which is reasonably likely to generate income or expenditure of not less than one hundred thousand euros (EUR 100,000) per annum;
- amend any contract referred to in article (a) or amend any other agreement which is reasonably likely to generate income or expenditure of not less than one hundred thousand euros (EUR 100,000) per annum;
- incur or enter into any commitment to incur any capital expenditure if the estimated amount of the expenditure is for an individual item in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000) or if the estimated amount or aggregate value of capital commitments already incurred or contracted for in that Financial Year exceeds the budgeted annual amount for that year by more than two per cent;
- make any loan or create, issue or modify any convertible loan stock or enter into any guarantee or surety for the obligations of any third party or enter into any agreement for any of the same;
- apply for any waiver or consent, or release or acknowledge any breach or event of default under the terms of any agreement in respect of financial indebtedness;
- incur aggregate financial indebtedness in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000);
- create or cause to be created any Security Interest over the whole or any part of its undertaking, property or assets other than liens arising in the ordinary course of business;
- enter into any contract of employment:
  - (i) with any Director; or
  - (ii) with any Senior Employee;
- amend any contract of employment with any Senior Employee or Director, or increase the remuneration or any benefits payable under any such contract of employment;
- terminate (or threaten to terminate) the employment of any Senior Employee;
- establish any pension or life assurance scheme or any profit sharing scheme or similar scheme for the benefit of any Employee or materially vary or waive any of the provisions of any such scheme;
- commence or discontinue the prosecution or defence of, or settle any litigation or arbitration proceedings or claim, in each case where the amount claimed is not less than one hundred thousand euros (EUR 100,000); and
- enter into any agreement or arrangement to do any of the matters set out in any of the preceding articles.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company subject to the provisions contained herein.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 14. Binding Signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) in case of a sole Director, the sole signature of the Sole Director or in case the Company has several Directors, (ii) the sole signature of any of its Directors, or (iii) the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom such signature power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders with or without cause.

If the Shareholders appoint one or more Auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), the institution of statutory auditor (s) is suppressed.

An Auditor may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of Shareholders.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December.

#### **Art. 17. Allocation of profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

#### 17.2 Dividend

When and if declared by the Board, subject to obtaining Investor Majority Consent, the general meeting of Shareholders may decide to pay an annual noncumulative dividend on each Series A Preferred Share equal to 0.27 (the "Preference Dividend") and will be paid prior to and in preference to any payment of any other dividends. For any other dividends paid, each Series A Preferred Share shall be entitled to receive the pro rata amount of such dividends on an asconverted basis less an amount equal to any Preference Dividend received in relation to such Series A Preferred Share in that year. The Preference Dividend shall not be payable where dividends are paid as a means of distributing the proceeds of any Exit Event (which shall be distributed in accordance with the provisions of article 17.5 (Liquidation preference).

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915, subject to the provisions of these articles of association or of any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

#### 17.3 Distribution of Exit Proceeds

On a Sale the Equity Proceeds shall be distributed in the order of priority set out in article 17.5 (Liquidation preference) and the Directors shall not register any transfer of Shares if the Equity Proceeds are not so distributed save in respect of any Shares not sold in connection with that Sale.

On a Business Sale the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be distributed (to the extent that the Company is lawfully permitted to do so) in the order of priority set out in article 17.5 (Liquidation preference) provided always that if it is not lawful for the Company to distribute its surplus assets in accordance with the provisions of this article 17.3, the Shareholders shall take any action required by the Investor Majority (including, but without prejudice to the generality of this article 17.3, actions that may be necessary to put the Company into voluntary liquidation) so that this article 17.3 applies.

#### 17.4 First money out

Subject to the following paragraph, notwithstanding anything to the contrary contained in these articles of association, it is expressly acknowledged and agreed by the Company and the holders of Ordinary Shares that in connection with an Exit Event in which the consideration paid is cash and/or shares and the terms of such Exit Event contain a provision for deferred payment, which shall include, but not be limited to, deferred vesting of share consideration or an earn-out provision (the "Deferred Payment") the Investors shall have a separate right to (i) elect to receive payment in full from the non-

deferred portion or portions of the consideration (the “Initial Consideration”) and (ii) elect to receive any cash portion of any such Initial Consideration or Deferred Payment (the “Cash Consideration”) in priority to the other Shareholders on such Exit Event (taking into account the Liquidation and Sales Preference Right); provided that if the Initial Consideration and/or the Cash Consideration, as the case may be, is not sufficient to make payment in full to the Investors in accordance with the Liquidation and Sales Preference Right, then the Initial Consideration and the Cash Consideration shall be distributed to the Investors prior to any distributions to the other Shareholders and the Investors shall be entitled to receive the balance owed in regard to their Shares in accordance with Liquidation and Sales Preference Right from the Deferred Payment prior to any distribution to the other Shareholders.

If no Deferred Payment is conditional upon any matter or event other than the effluxion of time, then the Investors shall have the right to elect to receive in priority to the other Shareholders payment in full from the Initial Consideration and Cash Consideration up to an amount equal to its Initial Preference Amount, provided that if the Initial Consideration and/or the Cash Consideration, as the case may be, is not sufficient to pay the entire Initial Preference Amount due to the Investors, then the Initial Consideration and the Cash Consideration shall be distributed to the Investors prior to any distributions to the other Shareholders and the Investors shall be entitled to receive the balance of their Initial Preference Amount in accordance with Liquidation and Sales Preference Right from the Deferred Payment prior to any distribution to the other Shareholders.

#### 17.5 Liquidation preference

On a distribution of assets on a liquidation or a return of capital (other than a conversion, redemption or purchase of Shares) and subject to any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time, the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be applied (to the extent that the Company is lawfully permitted to do so):

(a) first in paying to each holder of Series A Preferred Shares, in priority to any other Shareholder, an amount equal to the greater of (i) the aggregate Subscription Price paid by such Shareholder for all Series A Preferred Shares held by it plus any declared or unpaid dividends payable on each Series A Preferred Share held by it, and (ii) an amount equal to the amount that the holder of Series A Preferred Shares would be entitled to with respect to the Series A Preferred Shares held by it, had it converted all of its Series A Preferred Shares into Ordinary Shares immediately prior to the relevant event (provided that if there are insufficient proceeds to pay the amounts per share required by this article, the proceeds shall be distributed pro rata among the Investors according to the amounts due to them pursuant to this article);

(b) second in paying to each holder of Preferred Seed Shares, in priority to any holder of Ordinary Shares, an amount equal to the greater of (i) the aggregate Subscription Price paid by such Shareholder for all Preferred Seed Shares held by it plus any declared or unpaid dividends payable on each Preferred Seed Share held by it, and (ii) an amount equal to the amount that the holder Preferred Seed Shares would be entitled to with respect to the Preferred Seed Shares held by it, had it converted all of its Preferred Seed Shares into Ordinary Shares immediately prior to the relevant event (provided that if there are insufficient proceeds to pay the amounts per share required by this paragraph, the proceeds shall be distributed pro rata among the Investors according to the amounts due to them pursuant to this article); and

(c) the balance of the surplus assets (if any) shall be distributed among the Ordinary Shareholders pro rata to the number of Ordinary Shares held by them amongst each other.

**Art. 18. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in accordance with the provisions of these articles of association, the law and any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of Shareholders deciding such liquidation. Such general meeting of Shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 19. Amendments.** These articles of association may be amended, from time to time, by an extraordinary general meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements referred to herein and subject to the law and any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time.

**Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 21. Definitions.** For the purposes of these articles of association, the following definitions shall apply unless otherwise stated:

"Affiliates" means, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by or is under common Control with that person and Affiliates shall be construed accordingly, but on the basis that, in respect of any of the Investors, the expressions Affiliate and Affiliates shall not be taken to include any Group Company;

"Anti-Dilution Shares" has the meaning given to it in article 5.3.4;

"Auditor" means any independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company that may be appointed from time to time in accordance with article 15;

"Acting in Concert" has the meaning given to it in The City Code on Takeovers and Mergers published by the Panel on Takeovers and Mergers (as amended from time to time);

"Bad Leaver" means a Leaver:

- (a) whose contract of employment is terminated for cause; or
- (b) who is initially a Good Leaver or an Other Leaver but subsequently breaches the restrictive covenants and/or confidentiality provisions contained in his contract of employment or in any other agreement between the Leaver and the Company.

"Board" means, in relation to the Company, its management body composed of those Directors duly appointed by a general meeting of Shareholders of the Company;

"Bonus Issue" or "Reorganisation" means: (a) any return of capital, bonus issue of Shares or other Securities by way of a capitalisation of profits or reserves; (b) any consolidation or subdivision or any repurchase or redemption of Shares (other than the Preferred Seed Shares) or; (c) any variation in the subscription price or conversion rate applicable to any other outstanding Shares, in each case other than Shares issued in the circumstances listed in article 5.3.3 (Exceptions);

"Budget" means the annual budget for the Group for each Financial Year;

"Business" means the business of the Group shall be as set out in the Business Plan and/or any other business as may be agreed in writing by an Investor Majority Consent;

"Business Day" means a day (excluding Saturday and Sunday) on which banks generally are open in Luxembourg for the transaction of normal banking business;

"Business Plan" means the business plan in respect of the Group, in the agreed form;

"Business Sale" means the sale, transfer, exclusive licence or other disposition of all or substantially all of the Business or assets or shares of any Group Company, but excluding for these purposes any Sale;

"Cash Consideration" has the meaning given to it in article 17.4;

"Cessation Date" means

(a) (subject to (b) below) where the Leaver or any Group Company provides notice of termination of the Leaver's employment contract, the date on which the notice is given;

(b) where a payment is made in lieu of notice, the date on which that payment is made;

(c) if the Leaver dies, the date of his death or if the date of death is unknown, the date of certification of his death;

(d) the date upon which a Leaver becomes bankrupt or becomes eligible for benefits under a permanent health insurance policy; or

(e) in any other circumstances, the date on which the Leaver ceases to be an Employee;

"Company" has the meaning given to it in article 1;

"Companies Act 1915" means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as from time to time amended;

"Compulsory Sale Completion Date" has the meaning given to it in article 6.3;

"Compulsory Sale Notice" means a written notice served on a Compulsory Vendor pursuant to article 6.3;

"Compulsory Transferee" has the meaning given to it in article 6.3;

"Compulsory Vendor" means a holder of Ordinary Shares, Employee or a Nominee in respect of whom a Trigger Event occurs and/or any of his Nominees and Permitted Transferees;

"Compulsory Vendor's Group" means:

(a) a Compulsory Vendor;

(b) members of the Family of a Compulsory Vendor;

(c) any person becoming entitled to any Securities in consequence of the death or bankruptcy of a Compulsory Vendor;

(d) the trustees of a Family Trust of a Compulsory Vendor; and

(e) a nominee or trustee for any of the persons within categories (a) to (d) above;

"Connected Person" means a person connected with another for the purposes of these articles of association, based on the following criteria:

(a) a person is connected with an individual if that person is the individual's spouse, common law spouse, or civil partner, or is a relative, or the spouse or civil partner of a relative, of the individual or of the individual's spouse, common law spouse, or civil partner;

(b) a company is connected with any of its directors and each of their respective Connected Persons;

(c) except in relation to acquisitions or disposals of partnership assets pursuant to bona fide commercial arrangements, a person is connected with any person with whom he is in partnership, and with the spouse, civil partner, or relative of any individual with whom he is in partnership;

(d) a body corporate is connected with another body corporate:

(i) if the same person has Control of both, or a person has Control of one and his Connected Persons, or he and his Connected Persons, have Control of the other; or

(ii) if a group of two or more persons has Control of each body corporate, and the groups either consist of the same persons or could be regarded as consisting of the same persons by treating (in one or more cases) a member of either group as replaced by a person with whom he is connected;

(e) a body corporate is connected with another person if that person has Control of it or if that person and its Connected Persons together have Control of it;

(f) a body corporate is connected with its pension funds;

(g) any two or more persons acting together to secure or exercise Control of a body corporate shall be treated in relation to that body corporate as connected with one another and with any person acting on the directions of any of them to secure or exercise Control of the body corporate; and

(h) a holder of Ordinary Shares is connected with his Nominees (and vice versa).;

"Control" means:

(a) in the case of a body corporate the ownership of or the ability to direct:

(d) a majority of the issued shares entitled to vote for election of directors (or analogous persons);

(e) the appointment or removal of directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors on all or substantially all matters; or

(f) a majority of the voting rights exercisable at general meetings of the Shareholders on all or substantially all matters; or

(g) in the case of any other person the ownership of or the ability to direct, a majority of the voting rights in that person; or

(h) in the case of a body corporate or any other person, the direct or indirect possession of the power to direct or cause the direction of its financial and operational management and policies (whether through the ownership of voting shares, by a management or advisory agreement, by contract, by agency or otherwise),

and "Controlled" shall be construed accordingly;

"Controlling Interest" means an interest in shares giving to the holder or holders Control of the Company;

"Deferred Payment" has the meaning given to it in article 17.4;

"Director" means a director of the Company duly appointed by a general meeting of Shareholders of the Company in accordance with these articles of association and any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time;

"Dispose" includes to:

(a) transfer, sell, assign, buy-back, redeem, convey, dispose of (or of any interest in);

(i) grant any option over;

(j) create any Security Interest over;

(k) enter into any swap arrangement, any derivative arrangement, or other similar arrangement involving the transfer of credit and/or market risk from a transferee to the transferor;

(l) agree to do any of the foregoing, whether conditionally or otherwise except that the mere entry into a sale agreement, completion of which is conditional upon compliance with the provisions regarding Disposal of Shares shall not be treated as a Disposal for these purposes; and

(m) approve any scheme of arrangement or other corporate reorganisation, the completion of which would result in any of the matters described in articles (a) to (e) above occurring.

and "Disposal" and "Disposed" shall be construed accordingly;

"Distribution" means any dividend, distribution (whether of assets, capital, profit or reserves, including share premium reserve) or return by the Company to Shareholders of an income or capital nature;

"Drag Along Notice" has the meaning given to it in article 6.6;

"Drag Along Offer" has the meaning given to it in article 6.6;

"Drag Along Purchaser" has the meaning given to it in article 6.6;

"Drag Along Transaction" has the meaning given to it in article 6.6;

"Dragged Shareholders" has the meaning given to it in article 6.6;

"Emergency Matter" means any circumstance(s) that result in or are reasonably expected by an Investor Majority Consent to result in:

(a) the insolvency, winding up, liquidation, administration, receivership or other similar event of any Group Company under the laws of any jurisdiction;

(b) a material adverse change in the financial or other affairs of any Group Company; or

(c) an injunction being sought by a Group Company or a Group Company defending or seeking to remove an injunction sought or awarded against it;

"Employee" means an individual who is employed by, is a director of, or whose services are made available to, in each case, any Group Company under the terms of an agreement with that Group Company and employ, employment, contract of employment shall be construed accordingly;

"Employee Share Option Plan" means any employee share option plan(s) adopted by the Company, the terms of which have been approved by an Investor Majority Consent;

"Employee Trust" means any trust established by the Company with Investor Majority Consent for the benefit of the Employees or former Employees;

"Equity Proceeds" means the aggregate of:

(a) proceeds received or deemed to be received by the Shareholders on or in connection with a Sale, which shall be the total consideration expressed as a cash price (and expressed in euros at an exchange rate considered appropriate by an Investor Majority Consent (whether that consideration is to be satisfied in cash, securities or otherwise) due to be paid to those Shareholders selling Shares under a Sale and, if an element of the consideration is proposed to be paid, or the price is to be adjusted, following completion of the Sale (whether the payment is contingent or not), the value attributed to that part of the consideration and/or the outcome of the price adjustment shall be finally determined by an Investor Majority Consent; and

(b) the aggregate gross amount of any Distributions and/or transaction bonuses paid to the Shareholders or any of their Affiliates on or in connection with the Sale;

"Exercising Investor" has the meaning given to it in article 5.3.4;

"Exit Event" means a Business Sale, Sale or an IPO;

"Exit Vehicle" means any current or future, direct or indirect, Affiliate of the Company established with an Investor Majority Consent to implement an Exit Event;

"Family" means the spouse (including common law spouse), civil partner and children (including adopted or step children) of any Shareholder who is an individual in each case who are not minors or legally incapacitated and any other relative (s) as may be agreed in its absolute discretion by an Investor Majority Consent;

"Family Trust" means, as regards any holder of Ordinary Shares, a trust or trusts under which no person other than that individual Shareholder, his minor children (including adopted or step-children), members of his Family and/or charitable institutions have a beneficial interest, whether vested or unvested;

"Financial Year" in relation to a company means its financial year as set forth in its constitutive documents;

"Fund" means any unit trust, investment trust, investment company, limited partner, general partner, collective investment scheme, pension fund, insurance company, or any company or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes;

"Good Leaver" means a Leaver whose contract of employment is terminated by the Company other than for cause or who terminates his or her contract of employment in circumstances which have been held by a court or tribunal of competent jurisdiction (in respect of whose determination no right of appeal lies) as constituting constructive dismissal

"Group" means the Company and each of its subsidiary undertakings and "Group Company" shall be construed accordingly;

"Independent Expert" means an expert nominated by an Investor Majority Consent;

"Initial Contribution" has the meaning given to it in article 17.4;

"Initial Preference Amount" means, with respect to an Investor, the amount due to it pursuant to article 17.5;

"Investors" means the holders of Preferred Seed Shares and Series A Preferred Shares from time to time;

"Investor Affiliate" means, in relation to an Investor:

(a) any Fund of which that Investor (or any Affiliate of that Investor) or that Investor's (or any Affiliate of that Investor's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or adviser, or any successor fund to such Fund; or

(b) any other Fund which is advised by, or the assets of which are managed (whether solely or jointly with others) from time to time by, that Investor's (or any Affiliate of that Investor's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, or any successor fund to such Fund; or

(c) which is a Fund, any parent undertaking or subsidiary undertaking of the manager of advisor to that Fund, or any subsidiary undertaking of any parent undertaking of the manager of or adviser to that Fund;

"Investor Directors" means the Directors nominated by a Preferred Seed Majority and a Series A Majority and duly appointed by the general meeting of Shareholders of the Company under article 9 (a) and (b) and Investor Director shall be construed accordingly;

"Investor Majority" means a Preferred Seed Majority and a Series A Majority;

"Investor Majority Consent" means the consent of an Investor Majority;

"IPO" means an initial public offering of Securities in conjunction with their admission to trading on the New York Stock Exchange, Nasdaq Stock Market of the Nasdaq OMX Group, the Official List of the United Kingdom Listing

Authority or on the AIM Market operated by the London Stock Exchange Plc or any other stock exchange as may be agreed in writing by an Investor Majority Consent;

"Issue Notice" has the meaning given to it in article 5.3.1;

"Leaver" means a person who:

(a) ceases to be an Employee for any reason, or who provides, or is the subject of a notice of termination of his employment contract, in each case other than in circumstances where the employer of that person changes pursuant to a bona fide internal group reorganisation; or

(b) (if still an Employee) becomes bankrupt or becomes eligible for benefits under a permanent health insurance policy;

"Limited Investor" means any limited partner, or similar investor in an Investor or an Investor Affiliate;

"Liquidation and Sales Preference Right" means the right to receive distributions of Equity Proceeds or assets (as the case may be) in accordance with articles 17.4 and 17.5;

"Majority Sellers" has the meaning given to it in article 6.6;

"New Shareholder" means a person who becomes a holder of any Shares (whether by transfer, transmission or issue);

"Nominee" means any person nominated to acquire Securities on behalf of, or any person who constitutes a Permitted Transferee of a holder of Ordinary Shares;

"Notice" means any request, election, proposal, consent, notice, demand, petition or other communication;

"Offer Securities" means such percentage of Shares held by that Compulsory Vendor's Group to which a holder of Ordinary Shares may have right depending on its status of Good Leaver, Bad Leaver or Other Leaver and as may be determined by any agreements that may be entered into between the Shareholders from time to time and in the case of any other Compulsory Vendor, all of the Shares held by that Compulsory Vendor's Group.

"Ordinary Directors" means the Directors appointed in accordance with article 9 (c);

"Ordinary Shares" means ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the articles of association;

"Other Leaver" means a Leaver other than a Good Leaver or a Bad Leaver;

"Permitted Transferee" means any person to whom a Shareholder may transfer Securities pursuant to article 6.1 (Permitted disposals);

"Pre-Emption Notice" has the meaning given to it in article 6.5;

"Preference Dividend" has the meaning given to it in article 17.2;

"Preferred Seed Majority" means holders of more than fifty percent (50%) of the total Voting Rights of the Preferred Seed Shares;

"Preferred Seed Shares" means the preferred seed shares of one euro cent (EUR 0.01) each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restriction set out in these articles of association;

"Preferred Shares" means the Preferred Seed Shares and the Series A Preferred Shares;

"Proportionate Entitlement" means the proportion which a Shareholder's holding of Securities bears to all Securities in issue at the relevant time (but excluding any Securities held by a Compulsory Vendor and the Sale Shares);

"Qualifying Issue" has the meaning given to it in article 5.3.4 (Anti-dilution protection);

"Remuneration" means any sums paid by way of fees, salary, bonus, commission, pension contributions, benefits in kind and all items of value received from or paid by any Group Company to any Employee, his spouse or civil partner, or to another on his behalf or for his benefit;

"Residual Sale Shares" has the meaning given to it in article 6.5;

"Restricted Transfer Period" has the meaning given to it in article 6.5;

"ROFR Procedure" has the meaning given to it in article 6.5;

"Sale" means the completion of one or more transactions whereby any person and its Connected Persons or groups of persons Acting in Concert purchase or acquire fifty per cent (50%) or more of the Voting Rights or fifty per cent (50%) or more of the issued Shares;

"Sale Shares" has the meaning given to it in article 6.5 (Right of first refusal);

"Scale-Back Notice" means a notice in writing from the Tag Along Vendor to the Tag Along Shareholders that it has reduced the number of Tag Along Shares and the corresponding number of Shares that may be sold by any Tag Along Shareholder to the Tag Along Purchaser;

"Securities" means any shares or other equity or debt securities issued by the Company or any Exit Vehicle, whether convertible or capable of reclassification into, or exercisable in exchange for Shares or shares in any Exit Vehicle or otherwise;

"Security Interest" means a right, interest, power or arrangement in relation to any property which provides security for, or protects against default by a person in, the payment or satisfaction of a debt, obligation or liability and includes:

(a) a mortgage, charge, bill of sale, pledge, deposit, lien, purchase money security interest, license, lease, option, encumbrance, hypothecation, first right of refusal, voting right or arrangement for the retention of title or other security interest;

(b) any other arrangement having the effect of conferring security; and

(c) any agreement or undertaking to grant any such right, interest, power or arrangement;

"Selling Holders" has the meaning given to it in article 6.5;

"Senior Employee" means an Employee whose Remuneration is not less than one hundred thousand euros (EUR 100,000) per annum;

"Series A Majority" means the holders of more than fifty per cent (50%) of the total Voting Rights of the Series A Preferred Shares;

"Series A Preferred Shares" means the series A preferred shares of one euro cent (EUR 0.01) each in the capital of the Company having the rights and being subject to the restriction set out in these articles of association;

"Share" has the meaning given to it in article 5.1;

"Shareholder" means a registered holder of one or more Shares;

"Sole Shareholder" has the meaning given to it in article 1;

"Starting Price" means the average cash price per Preferred Share at which the relevant Investor subscribed for either the Preferred Seed Shares or the Series A Preferred Shares, as the case may be, immediately prior to the relevant Qualifying Issue;

"Subscription Price" means the price paid or credited as paid on a Share;

"Supplemental Compulsory Sale Notice" means a written notice served on a Compulsory Vendor pursuant to article 6.3.

"Tag Along Acceptance" means a notice by an Investor specifying that it wishes the Tag Along Purchaser to purchase the Tag Along Proportion of its Shares;

"Tag Along Offer" has the meaning given to it in article 6.4;

"Tag Along Proportion" means the proportion which the number of Shares which the Tag Along Vendor proposes to sell bears to all Shares held by the Tag Along Vendor (as conclusively determined by an Investor Majority Consent in the event of any dispute);

"Tag Along Purchaser" has the meaning given to it in article 6.4;

"Tag Along Securities" has the meaning given to it in article 6.4;

"Tag Along Vendor" has the meaning given to it in article 6.4;

"Take-Up Deadline" has the meaning given to it in article 5.3.1;

"Trigger Event" means in respect of a holder of Ordinary Shares or Nominee (in each case where required by any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time), or Employee:

(a) such holder of Ordinary Shares or Nominee suffers an Upstream Change of Control (without the written approval by an Investor Majority Consent);

(b) such holder of Ordinary Shares or Employee becomes a Leaver;

(c) where relevant, a Permitted Transferee of a Shareholder continues to hold Securities ten (10) Business Days after ceasing to qualify as a Permitted Transferee;

(d) such holder of Ordinary Shares or its Nominee or the Employee Disposes of, or purports to Dispose of, any of its Securities in breach of these articles of association or of any agreement that may be entered into between the Shareholders from time to time (without the written approval by an Investor Majority Consent); or

(e) any proceedings in respect of divorce or nullity of marriage or civil partnership are instituted and any court or government agency of competent jurisdiction orders the Disposal of the Securities held by such holder of Ordinary Shares or its Nominee or the Employee to someone other than a Permitted Transferee; or

(f) such holder of Ordinary Shares or its Nominee or the Employee has a bankruptcy notice issued against him or becomes unable to pay all of his debts as they fall due or being presumed to be bankrupt under any applicable law;

"Upstream Change of Control" means if a change occurs such that a Shareholder ceases to be one hundred per cent (100%) directly or indirectly beneficially owned by the holder of Ordinary Shares for whom it was designated as a Nominee;

"Voting Rights" means the number of votes capable of being cast at a general meeting of the Shareholders; and

"Wholly-Owned Subsidiary" means in respect of a holder of Ordinary Shares, a body corporate that is at all times one hundred per cent (100%) owned, legally and beneficially by that holder of Ordinary Shares and where the affairs of the body corporate are Controlled by that holder of Ordinary Shares."

*Sixth resolution:*

It is resolved to approve the terms and conditions of, and the entry by the Company into, the director's indemnity letter with Mrs. Sonali de Rycker.

*Seventh resolution:*

It is resolved to appoint the following individual as new director of the Company for a duration that will expire on the date of the ordinary general meeting of the shareholders relating to the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2019:

- Mrs. Sonali de Rycker, born on 16 August 1973 in Mumbai with professional address at 16 St. James's Street, London SW1A 1ER, United Kingdom.

It is further resolved to confirm the appointment as directors of the Company, without any classification into class A directors and class B directors, for a duration that will expire on the date of the ordinary general meeting of the shareholders relating to the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2019 of:

- Mrs. Polina Frolova, born on 24 November 1978 in St. Petersburg, Russia, residing at 12 rue de Schifflange, L-3676 Kayl;

- Mr. Yevgeniy Mizin, born on 4 December 1977, in St. Petersburg, Russia, residing at 1 Général Omar Bradley, L-1279 Luxembourg; and

- Mr. Mark Tluszczyk, born on 18 August 1966, in Congo-Kinshasa with professional address at 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 6,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de JobToday S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 59 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 191.877 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, le 10 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 4 décembre 2014 sous le numéro 3710. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné, le 22 octobre 2015 non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Régis Galiotto, clerk de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, clerk de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et requiert du notaire d'acter que:

A. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, signées par les actionnaires, par le bureau de l'Assemblée et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

B. Il apparaît de la liste de présence que, toutes les actions émises par la Société, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent avoir été dûment préalablement informés.

C. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Création de deux nouvelles classes d'actions, à savoir les actions privilégiées d'investissement et les actions privilégiées de série A;
3. Conversion de toutes les actions privilégiées existantes en actions privilégiées d'investissement;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 21.080,26 EUR (vingt-et-un mille quatre-vingt Euros et vingt-six cents) afin de le porter de son montant actuel de 45.563,61 EUR (quarante-cinq mille cinq cent soixante-trois

Euros et soixante-et-un cents) à 66.643,87 EUR (soixante-six mille six cent quarante-trois Euros et quatre-vingt-sept cents) par l'émission de 2.108.026 (deux millions cent huit mille vingt-six) nouvelles actions privilégiées de série A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de 7.237.274,89 EUR (sept millions deux cent trente-sept mille deux cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-neuf cents), le tout devant être intégralement souscrit et libéré (i) au moyen d'apports en numéraire réalisés par Accel London Investments IX S.à r.l., Accel London Investors 2014 L.P., Mangrove IV Investments S.à r.l., Felix Capital Fund I L.P. et Felix Management GP L.P., et (ii) au moyen de la conversion d'une créance détenue par Mangrove IV Investments S.à r.l., et renonciation par les actionnaires de la Société à leurs droits préférentiels de souscription;

5. Modification et refonte des statuts de la Société;

6. Approbation de la lettre d'indemnisation de l'administrateur;

7. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société et confirmation des mandats des administrateurs actuels de la Société; et

8. Divers.

Ensuite l'Assemblée a unanimement requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Il est décidé que les actionnaires de la Société renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente Assemblée. Les actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, et considèrent être valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de créer deux nouvelles classes d'actions dans le capital social de la Société, à savoir les actions privilégiées d'investissement et les actions privilégiées de série A, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, qui auront les droits fixés dans les statuts de la Société, tels que modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

*Troisième résolution:*

Il est décidé de convertir les 1.456.361 (un million quatre cent cinquante-six mille trois cent soixante-et-une) actions privilégiées existantes de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, en 1.456.361 (un million quatre cent cinquante-six mille trois cent soixante-et-une) actions privilégiées d'investissement, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune, de sorte que la totalité du capital social de la Société est représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions ordinaires et 1.456.361 (un million quatre cent cinquante-six mille trois cent soixante-et-une) actions privilégiées d'investissement.

*Quatrième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 21.080,26 EUR (vingt-et-un mille quatre-vingt Euros et vingt-six cents) afin de le porter de son montant actuel de 45.563,61 EUR (quarante-cinq mille cinq cent soixante-trois Euros et soixante-et-un cents) à 66.643,87 EUR (soixante-six mille six cent quarante-trois Euros et quatre-vingt-sept cents) par l'émission de 2.108.026 (deux millions cent huit mille vingt-six) nouvelles actions privilégiées de série A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euro) chacune (les «Nouvelles Actions»), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de 7.237.274,89 EUR (sept millions deux cent trente-sept mille deux cent soixante-quatorze Euros et quatre-vingt-neuf cents), le tout devant être intégralement souscrit et libéré (i) au moyen d'apports en numéraire (les «Apports») réalisés par:

- Accel London Investments IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 200.075 («Accel Investments»);

- Accel London Investors 2014 L.P., une société en commandite constituée et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le principal établissement est situé au 428 University Avenue, Palo Alto, California 94301, Etats-Unis d'Amérique («Accel Investors») et ensemble avec Accel Investments («Accel»);

- Mangrove IV Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, disposant d'un capital social de 1.000.000 EUR (un million d'Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 189.521;

- Felix Capital Fund I L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Angleterre, ayant son siège social sis au 21A Kingly Street, Londres, W1B 5QA, Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro LP16496;

- Felix Management GP L.P., une société en commandite régie par les lois de l'Angleterre, ayant son siège social sis au 21A, Kingly Street, Londres, W1B 5QA, Royaume-Uni, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Ecosse (Registrar of Companies for Scotland) sous le numéro SL19535,

comme suit:

Nom	Nombre de nouvelles actions privilégiées de série A	Montant de la prime d'émission	Valeur de l'apport
Accel London Investments IX S.à r.l. ....	1.067.607	3.665.308,36 EUR	3.675.984,43 EUR
Accel London Investors 2014 L.P. ....	94.103	323.074,42 EUR	324.015,45 EUR
Mangrove IV Investments S.à r.l. ....	217.821	747.823,06 EUR	750.001,27 EUR
Felix Capital Fund I L.P. ....	420.062	1.442.156,86 EUR	1.446.357,48 EUR
Felix Management GP L.P. ....	15.579	53.485,83 EUR	53.641,62 EUR

et (ii) au moyen de la conversion d'une créance détenue par Mangrove IV Investments S.à r.l. (la «Conversion»), comme suit:

Nom	Nombre de nouvelles actions privilégiées de série A	Montant de la prime d'émission	Valeur de la Conversion
Mangrove IV Investments S.à r.l. ....	292.854	1.005.426,36 EUR	1.008.354,90 EUR

Accel London Investments IX S.à r.l., Accel London Investors 2014 L.P., Mangrove IV Investments S.à r.l., Felix Capital Fund I L.P. et Felix Management GP L.P. sont collectivement désignés comme les «Souscripteurs».

Il est décidé d'approuver la renonciation par les actionnaires existants de leurs droits préférentiels de souscription des Nouvelles Actions devant être émises.

#### *Intervention - Souscription*

Interviennent ici les Souscripteurs représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, par des procurations signées sous seing privé, qui resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Souscripteurs déclarent par la présente souscrire aux Nouvelles Actions, qui ont été intégralement libérées, ensemble avec la prime d'émission, au moyen des Apports et de la Conversion, dans les proportions et pour les montants susmentionnés.

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Souscripteurs des Nouvelles Actions et de la prime d'émission au moyen des Apports et de la Conversion, dans les proportions et pour les montants susmentionnés

#### *Preuve de l'existence des Apports et de la Conversion*

Une preuve des Apports et de la Conversion a été donnée au notaire soussigné.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement libérées (i) en numéraire par les Souscripteurs et, la Société a désormais à sa disposition le montant total de 6.250.000,25 EUR (six millions deux cent cinquante mille Euros et vingt-cinq cents) preuve de quoi a été donnée au notaire soussigné, sous la forme d'un certificat bancaire et (ii) en nature au moyen de la Conversion d'une créance d'un montant de 1.008.354,90 EUR (un million huit mille trois cent cinquante-quatre Euros et quatre-vingt-dix cents).

Conformément à l'article 32-4 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915 telle que modifiée, la valeur de la créance d'un montant de 1.008.354,90 EUR (un million huit mille trois cent cinquante-quatre Euros et quatre-vingt-dix cents) devant être convertie en actions et en prime d'émission suite à la Conversion a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi par Atwell, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège sociale sis au 17 rue des jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 169.787, daté du 14 septembre 2015; et qui conclut substantiellement comme suit:

"Sur la base des travaux entrepris, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisserait à penser que la valeur totale attribuée à la créance convertible, qui comprend sa valeur nominale et les intérêts courus, ne serait pas au moins égal au nombre et la valeur nominale des actions nouvelles de la Société pouvant être émises, conjointement avec l'allocation au compte de prime d'émission, si les droits de conversion étaient exercés à la date d'entrée en vigueur de la créance convertible."

Ledit rapport ayant été paraphé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le notaire acte que les 6.664.387 (six millions six cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-sept) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

Il est décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "JobToday S.A." (ci-après la "Société").

La Société peut avoir un Actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs Actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique ou d'un des Actionnaires.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil ou, dans le cas d'un Administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires statuant en conformité avec la loi, ces statuts et tout accord pouvant être conclu en tout temps entre les Actionnaires.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet toutes activités dans le domaine du développement de logiciels, marchés électroniques, services en ligne et hors ligne dans toutes ses formes et d'entreprendre toutes les activités liées ou associées au développement de logiciels, marketing, l'installation, l'exploitation, la communication de données et services connexes, le commerce électronique, le courrier électronique ainsi que la communication par satellite.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société, étant entendu que la Société ne conduira aucune activité réglementée du secteur financier luxembourgeois. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, étant entendu que la Société ne conduira aucune activité réglementée du secteur financier luxembourgeois. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social, Capital Autorisé et Emission d'Actions.**

5.1 Capital Social

Le capital social est fixé à soixante-six mille six cent quarante-trois euros et quatre-vingt-sept euro cents (EUR 66.643,87), représenté par (i) trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, (ii) un million quatre cent cinquante-six mille trois cent soixante et une (1.456.361) Actions Privilégiées d'Investissement d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et (iii) deux million cent huit mille vingt-six (2.108.026) Actions Privilégiées Séries A.

Les Actions Ordinaires, les Actions Privilégiées d'Investissement et les Actions Privilégiées Séries A sont collectivement dénommées les "Actions".

Les Actions sont nominatives.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi et par tout accord pouvant être signé en tout temps entre les Actionnaires.

La Société peut convertir ses Actions en une autre classe d'Actions dans les limites prévues par la loi et par tout accord pouvant être signé en tout temps entre les Actionnaires.

## 5.2 Capital Autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé fixé à huit mille sept cent vingt-huit euros (EUR 8.728) représenté par deux cent trente-neuf mille huit cent quarante-six (239.846) Actions Ordinaires et six cent trente-deux mille neuf cent cinquante-quatre (632.954) Actions Privilégiées d'Investissement ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Au cours d'une période prenant fin cinq (5) ans à compter de la date de publication de la dernière résolution des Actionnaires décidant de créer ou de modifier le capital autorisé au sein du Journal Officiel luxembourgeois la Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil est autorisé à augmenter, une ou plusieurs fois, le capital souscrit par l'émission de nouvelles Actions dans les limites du capital autorisé. Ces nouvelles Actions pourront être souscrites et émises selon les termes et conditions décidés par le Conseil qui déterminera, plus précisément dans le cadre de la souscription et du paiement de nouvelles Actions à émettre, la période et le montant des nouvelles Actions à émettre et, si ces nouvelles Actions doivent être souscrites avec ou sans une prime d'émission, ainsi que le mode de paiement de ces nouvelles Actions, en numéraire ou apport en nature de nouveaux actifs. Sauf décision contraire des Actionnaires et sous réserve de tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment, lors de la réalisation du capital autorisé en totalité ou en partie, le Conseil est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux Actionnaires existants. Le Conseil peut déléguer à tout Administrateur ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des Actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit, réalisée dans les conditions requises par le Conseil, le présent article 5.2 doit être modifié en conséquence.

## 5.3 Emission de Nouvelles Actions

### 5.3.1 DROIT DE PREEMPTION

Sous réserve de l'article 5.3.3 (Exceptions) et du respect des lois applicables, si la Société propose d'émettre de nouvelles Actions, alors la Société doit d'abord se conformer aux dispositions du présent article.

Si la Société souhaite émettre de nouvelles Actions, elle doit adresser un avis ("Avis d'Emission") à chaque Investisseur existant précisant:

- (a) les termes de l'émission des nouvelles Actions, incluant l'émission, l'exercice ou le prix de conversion pour chaque nouvelle Action (ou la méthode de calcul permettant de déterminer le prix);
- (b) le nombre total de Nouvelles Actions à émettre;
- (c) la date à laquelle le prix de souscription des nouvelles Actions doit être payé à la société, qui doit être dans les quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de l'Avis d'Emission;
- (d) le nombre de Nouvelles Actions que l'Investisseur aurait besoin de souscrire afin de maintenir son Droit Proportionnel;
- (e) la capacité de l'Actionnaire à acquérir plus ou moins son Droit Proportionnel; et
- (f) que l'attribution des nouvelles Actions doit être conforme aux présents statuts et à tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment.

Dans les 10 Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis d'Emission (le «Délai d'échéance»), un Investisseur (autre qu'un Vendeur Obligatoire) exerce ses droits de souscription à de nouvelles Actions selon la présente disposition en envoyant une notification à la Société du nombre de nouvelles Actions qu'il souhaite souscrire. Sous réserve de toutes dispositions légales impératives, si un Investisseur n'a pas envoyé la notification avant le Délai d'échéance, l'Actionnaire n'a plus le droit de souscrire à de nouvelles Actions selon cet article sauf convenu autrement par le Consentement Majoritaire des Investisseurs.

Si un Investisseur exerce son droit de souscription à de Nouvelles Actions selon cet article, alors la Société doit, sous réserve de la réception du montant de la souscription, émettre à l'Actionnaire, le nombre de nouvelles Actions attribuées à cet Investisseur selon les conditions prévues au paragraphe 5.3.2 (Allocation).

### 5.3.2. ALLOCATION

Si la Société reçoit des offres pour un nombre inférieur ou égal au nombre total de nouvelles Actions mentionnées dans l'Avis d'Emission, alors la Société émettra pour chaque Investisseur le nombre de nouvelles Actions que l'Investisseur souhaite acquérir.

Si la Société reçoit des offres pour acquérir plus de nouvelles Actions que le nombre total de nouvelles Actions mentionnées dans l'Avis d'Emission, alors, conformément à la présente disposition, chaque Investisseur a le droit d'acquérir au moins son Droit Proportionnel ou le nombre de nouvelles Actions qu'il souhaite acquérir.

Toutes nouvelles Actions restantes qui n'ont pas été attribuées en application de l'article 5.3.1 devront être attribuées au prorata (par référence aux Droits Proportionnels) aux Investisseurs qui n'ont pas encore reçu les nouvelles Actions qu'ils souhaitaient acquérir selon l'article 5.3.1. La Société devra effectuer cette allocation de nouvelles Actions restantes jusqu'à ce que ces nouvelles Actions soient attribuées, à condition qu'aucun Actionnaire ne puisse acquérir plus de nouvelles Actions que ce qu'il propose à l'acquisition.

Dès que la détermination des droits de chaque Actionnaire est réalisée, la Société enverra à chaque Actionnaire une notification présentant le nombre de Nouvelles Actions que chaque Actionnaire a reçu conformément à cet article et:

(a) chaque Investisseur paiera à la Société le prix de souscription des nouvelles Actions au plus tard:

(i) à la date inscrite sur l'Avis; et

(ii) à la date à laquelle toutes les approbations légales obligatoires ont été obtenues par la Société pour l'émission de nouvelles Actions (ou les périodes d'attente lorsque ces approbations ont expiré); et

(b) sous réserve de la réception du prix de souscription, la Société émettra des nouvelles Actions et mettra à jour les registres des détenteurs de nouvelles Actions.

L'obligation de la Société d'émettre de nouvelles Actions à un Actionnaire est soumise et conditionnée à ce que cette émission soit exemptée de toute formalité d'enregistrement et de toute exigence en matière de prospectus selon les lois applicables en matière de titres. Si toute approbation est requise pour l'émission de nouvelles Actions, tout Actionnaire doit fournir à la Société toutes les informations raisonnables requises par la Société pour obtenir l'approbation.

Avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs par écrit, la Société émettra de nouvelles Actions qui ne seront pas souscrites par les Actionnaires conformément à cet article mais par toute personne, autre qu'un concurrent du Groupe, déterminée par le Conseil dans les quatre-vingt-dix (90) jours de l'échéance:

(a) pour un prix d'émission par nouvelle Action qui ne peut être inférieur au prix figurant dans l'Avis d'Emission; et

(b) selon des termes ne pouvant être plus avantageux pour le souscripteur tel que détermine par le Conseil que ceux énoncés dans la Notice d'Emission;

mais si la Société n'émet de nouvelles Actions dans les cent vingt (120) jours suivant le Délai d'Echéance, elle ne peut pas émettre ces nouvelles Actions sans se conformer à nouveau à cet article.

### 5.3.3. EXCEPTIONS

Les articles 5.3.1 et 5.3.2 ne s'appliquent pas pour l'émission des:

(a) Actions suite à la conversion des Actions Privilégiées;

(b) Actions suite à l'article 5.3.4;

(c) Actions émises suite au prospectus d'une Introduction en Bourse;

(d) Actions composées pour la totalité ou partie d'une contrepartie qui est une acquisition de bonne foi d'actifs ou de titres par le Groupe selon les dispositions approuvées par le Consentement Majoritaire des Investisseurs;

(e) Jusqu'à ce que 435.746 Actions Ordinaires soient émises selon le Régime d'Options sur Actions en Faveur des Employés;

(f) Les Actions émises ou pouvant être émises en vertu de transactions stratégiques, de financements par crédit-bail d'équipement ou contrats de crédit bancaire conclus principalement à des fins de financement autre que par les fonds propres (dans chaque cas ayant été approuvé par écrit par une Majorité d'Investissement; ou

(g) Les Titres qui ont été approuvés par écrit par une Majorité d'Investissement.

### 5.3.4. PROTECTION ANTI-DILUTION

1. Si de Nouvelles Actions sont émises par la Société à un prix par Nouvelle Action au moins égal au Prix de Départ relatif soit aux Actions Privilégiées d'Investissement, soit aux Actions Privilégiées Séries A (une "Emission Qualifiée") (qui dans le cas d'un Nouveau Titre qui n'est pas émis en contrepartie d'un prix payé en numéraire, doit être à un prix certifié par des Réviseurs agissant comme experts et non comme arbitres qui doit être de la valeur actuelle en cas d'attribution d'Actions nouvelles), alors la Société devra, dans la mesure où soit une Majorité Privilégiée d'Investissement soit une Majorité Séries A a abandonné ses droits par écrit selon l'article 5.3.4 concernant toutes les Actions Privilégiées d'Investissement ou toutes les Actions Privilégiées Séries A, offrir (une telle offre, à moins d'y renoncer, doit rester ouverte à acceptation pour au moins quinze (15) Jours Ouvrables) à chaque détenteur des Actions Privilégiées pertinentes (l'"Investisseur Exerçant") le droit de recevoir un nombre de nouvelles Actions Privilégiées d'Investissement ou de nouvelles Actions Privilégiées Séries A, le cas échéant, déterminé par application de la formule suivante (avec N arrondi à l'Action entière la plus proche) sujette à ajustement conformément au paragraphe 3 ci-dessous (les "Actions Anti-Dilution"):

$$N = [(SIP/WA) \times Z] - Z$$

Où:

N = Nombre d'Actions Anti-Dilution à émettre à l'Investisseur Exerçant

$$WA = (SIP \times ESC) + (QISP \times NS) / (ESC + NS)$$

SIP = Prix de Départ

ESC = le nombre d'Actions à émettre plus le nombre total d'Actions dans le cadre des options souscrites accordées, ou qui sont soumises aux titres convertibles (incluant les garanties mais pas uniquement) dans chaque cas immédiatement avant l'Emission Qualifiée

QISP = le prix le plus bas par Action des nouvelles Actions émises conformément à l'Emission Qualifiée (dans le cas où le nouvelle Action n'est pas émis en contrepartie d'une somme en numéraire certifiée par les Réviseurs agissant comme experts et non comme arbitres ayant comme avis que la valeur actuelle de la contrepartie non numéraire pour l'attribution de nouvelle Action)

NS = le nombre de nouvelles Actions émises conformément à l'Emission Qualifiée

Z = le nombre d'Actions Privilégiées d'Investissement ou d'Actions privilégiées Séries A détenues par l'Investisseur Exerçant.

2. Les Actions Anti-Dilution doivent:

(a) être payées par la capitalisation automatique des réserves disponibles de la Société, sauf si cela est impossible ou illicite ou que les Investisseurs Exerçants en conviennent autrement, auquel cas les investisseurs Exerçant auront le droit de souscrire à des Actions Anti-Dilution en numéraire à la valeur paire/nominale (soit la valeur paire/nominale approuvée à l'avance par les Administrateurs Investisseurs) et le droit de ces Investisseurs Exerçants pour les Actions Anti-Dilution doit être augmenté par un ajustement de la formule énoncée au paragraphe 1 ci-dessus de sorte que les Investisseurs Exerçants ne soient pas en mauvaise position dans le cas où ils n'ont pas souscrit à la valeur nominale. En cas de litige entre la Société et un Investisseur Exerçant quant à l'effet du paragraphe 1 ci-dessus ou au présent alinéa, la question sera soumise (le coût est supporté par la Société) aux Réviseurs afin de certifier le nombre d'Actions Anti-Dilution à émettre. L'attestation des Réviseurs sur la question est en l'absence d'erreur manifeste, définitive et s'impose à la Société et à l'investisseur Exerçant; et

(b) Sous réserve du paiement en numéraire en vertu du paragraphe 2 (a) ci-dessus (le cas échéant), elles doivent être émises, créditées et entièrement libérées par apport en numéraire et seront assimilées à tous égards aux Actions Privilégiées d'Investissement ou aux Actions Privilégiées Séries A existantes dans les cinq Jours Ouvrables suivant l'expiration de l'offre faite par la Société à l'Investisseur Exerçant et conformément au paragraphe 2(a).

3. Dans le cas d'une Attribution Gratuite ou d'une Restructuration, le Prix de Départ est également soumis à ajustement sur la base qui pourrait être acceptée par le Consentement Majoritaire des Investisseurs dans les 10 Jours Ouvrables suivant l'Attribution Gratuite ou la Restructuration. Si la Société et le Consentement Majoritaire des Investisseurs ne peuvent s'entendre sur cet ajustement, il sera soumis aux Réviseurs dont la détermination devra, en l'absence d'erreur manifeste, être définitive et s'imposer à la Société et à chacun des Actionnaires. Les honoraires des Réviseurs doivent être supportés par la Société.

4. Les dispositions des paragraphes 1 à 3 ci-dessus ne doivent pas s'appliquer en cas d'émission de nouvelles Actions par:

(a) la conversion en de nouvelles Actions Privilégiées;

(b) la conversion en toute garantie, option ou autre titre convertible;

(c) toute subdivision d'Actions; ou

(d) Actions émises ou à mettre en faveur des employés ou Administrateurs, ou consultants, de la Société conformément à un Régime d'Options sur Actions en Faveur des Employés.

5. Chaque Actionnaire renoncera à tout droit de préemption ou à tout autre droit qu'il peut avoir dans la mesure nécessaire afin de permettre l'émission d'Actions Anti-Dilution à tout Investisseur Exerçant.

### 5.3.5 REFUS D'ENREGISTREMENT

La Société ne pourra émettre de nouvelles Actions en violation avec les dispositions ci-dessus.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Un Actionnaire ne peut pas Céder ses Actions, sauf si la Cession est:

- faite conformément au paragraphe 6.1 (Cessions autorisées);

- exigée en vertu du paragraphe 6.3 (Transferts obligatoires);

- faite par un Investisseur en vertu du paragraphe 6.4 (Tag along), sous réserve de l'application du paragraphe 6.5 (Droit de préemption);

- faite par un Actionnaire en vertu du paragraphe 6.6 (Drag along); ou

- faite avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs par écrit dans le cadre d'une Introduction en Bourse en vertu des paragraphes 6.5 et 8.2 (Matières réservées).

**Art. 6.1. Cessions autorisées.** Les Actions peuvent à tout moment être transférées:

a) par un Investisseur à un Affilié Investisseur;

b) par un Investisseur à ses Investisseurs Limités:

- lors de la dissolution ou de la liquidation du Fonds auquel les Investisseurs Commanditaires sont bénéficiaires; ou

- lorsque l'Investisseur Limité entre dans la définition de l'Affilié Investisseur;

c) par un détenteur d'Actions Ordinaires à une Filiale Détenue à 100%;

d) par un Investisseur à un prête-nom, dépositaire ou fiduciaire agissant en tout temps sur la seule instruction de cet Actionnaire, et par le candidat à la cession originaire d'Actionnaire ou à un autre prête-nom ou fiduciaire pour cet Actionnaire;

e) par le détenteur d'Actions Ordinaires à un membre de sa Famille ou à des fiduciaires devant être tenues devant une Fiducie Familiale (et, en cas de changement de fiduciaires, par les fiduciaires aux nouveaux fiduciaires de la même Fiducie Familiale);

f) par les fiduciaires d'une Fiducie Salariale:

- en cas de changement de fiduciaires, aux nouveaux fiduciaires de la Fiducie Salariale; ou
- autrement conformément aux modalités de cette Fiducie Salariale;
- g) par un Actionnaire avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs par écrit; ou
- h) par un détenteur d'Actions Ordinaires, les Actions Ordinaires représentant jusqu'à trois pourcent (3%) du capital social de la Société tel que peut être convenu par un accord conclu entre les Actionnaires.

Toute personne qui a acquis des Actions au Public conformément à l'article 6.3 (Transferts obligatoires) et qui a accepté à l'entrepôt de ces Actions, avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs par écrit, peut céder une de ces Actions à un détenteur d'Actions Ordinaires (ou son Candidat) ou aux fiduciaires d'une Fiducie Salariale.

**Art. 6.2. Evénements déclencheurs.** Si un Evènement Déclencheur survient à l'égard d'un détenteur d'Actions Ordinaires, un Evènement Déclencheur est également considéré survenir à l'égard du Candidat du Nominee d'Actions Ordinaires.

Si un Evènement Déclencheur survient à l'égard du Candidat, un Evènement Déclencheur est également considéré survenir à l'égard au Nominee d'Actions Ordinaires qui a désigné le Candidat.

Si un Evènement Déclencheur survient à l'égard d'un détenteur d'Actions Ordinaires ou de son Candidat, ce détenteur d'Actions Ordinaires ou le Candidat doit immédiatement en informer la Société.

**Art. 6.3. Transferts Obligatoires.** Procédure de transfert La Société peut, et doit si cela est demandé avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs par écrit:

- en cas de Départ d'un Sortant, à tout moment dans les treize mois suivant la Date de Révocation; ou
- en cas de tout autre Vendeur Obligatoire, à tout moment après la survenue d'un Evènement Déclencheur, signifier un Préavis de Vente Obligatoire au Vendeur Obligatoire concernant les Actions au Public.

Les Actions au Public seront offertes aux autres Actionnaires au Prix de Transfert au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent, à condition qu'en cas de Préavis de Vente Obligatoire en vertu du paragraphe ci-dessus, les Actions au Public (ou l'une d'entre elles) doivent être achetées par la Société (dans la mesure où cela est permis par la loi applicable) et si elles ne sont pas en mesure d'être achetées par la Société, si cela est décidé avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs, elles seront proposées aux autres Actionnaires ou à tout détenteur d'Actions Ordinaires proposé ou existant ou Salarié (ou son Candidat) qui remplace (ou que la Société propose de remplacer) un Vendeur Obligatoire (chacun est un "Cessionnaire Obligatoire"), à condition que le Vendeur Obligatoire reçoive au moins le Prix de Transfert.

Un Préavis de Vente Obligatoire constitue une obligation juridiquement contraignante entre le Cessionnaire Obligatoire et le Vendeur Obligatoire concerné sur lequel il a été établi pour l'achat par le Cessionnaire Obligatoire des Actions au Public que ce Vendeur Obligatoire, dans chaque cas, sans Sûreté et avec tous les droits attachés à la Date de Réalisation de la Vente Obligatoire.

La réalisation de la vente et de l'achat des Actions a lieu à l'heure et à la date précisée dans le Préavis de Vente Obligatoire ("Date de Réalisation de la Vente Obligatoire"), au siège social de la Société ou à l'heure et/ou au lieu pouvant être notifié au Cessionnaire Obligatoire par la Société.

A la Date de Réalisation de la Vente Obligatoire, le Vendeur Obligatoire doit remettre ou s'assurer de la délivrance au Cessionnaire Obligatoire des contrats de cession dûment exécutés à l'égard de toutes ses Actions au Public en faveur du Cessionnaire Obligatoire et les Cessionnaire Obligatoire notifiera la cession à la Société et la Société mettre à jour son registre des actions en conséquence.

Si un Investisseur achète des Actions au Public, la contrepartie pour les Actions au Public, à la discrétion d'une Majorité d'Investissement, peut être faite par:

- (i) paiement en numéraire; ou
- (ii) émission de prêts non garantis devant être sans intérêts et remboursables à la nomination de l'émetteur, à condition que le remboursement survienne au plus lors d'un Evènement de Sortie; ou
- (iii) toute combinaison des alternatives figurant aux points (i) et (ii) ci-dessus.

Si le Vendeur Obligatoire vend les Actions au Public concernées en agissant comme un Bon Sortant ou un Autre Sortant mais qu'il (ou le détenteur d'Actions Ordinaires à l'égard duquel il est un Candidat) rompt son contrat de travail, la Société peut, et doit, si cela est demandé par écrit suite au Consentement Majoritaire des Investisseurs, signifier un Avis de Vente Obligatoire Complémentaire au Vendeur Obligatoire à l'égard du nombre d'Actions supplémentaires détenu par ce Vendeur Obligatoire du Groupe qui, lorsqu'il est combiné avec le nombre d'Actions soumises au Préavis de Vente Obligatoire précédemment adressé, seraient égales au nombre d'Actions qui auraient été sujettes à l'avis d'origine si le Vendeur Obligatoire avait été un Mauvais Sortant.

Prix de Transfert

Le Prix de Transfert est déterminé par le Conseil (soumis au Consentement préalable Majoritaire des Investisseurs) et ne doit pas être inférieur à:

- (i) dans le cas où un détenteur d'Actions Ordinaires, la valeur nominale des Actions au Public concernées;
- (ii) dans le cas d'un Vendeur Obligatoire (autre qu'un détenteur d'Actions Ordinaires si cela a été convenu dans tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment) qui n'est pas un Bon Sortant, la valeur nominale totale des Actions au Public concernées; et

(iii) dans le cas d'un Vendeur Obligatoire (autre qu'un détenteur d'Actions Ordinaires si cela a été convenu dans tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment) qui est un Bon Sortant, la Valeur Marchande.

La Valeur Marchande est, en l'absence d'accord écrit entre le Vendeur Obligatoire et avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs, le montant auquel le Commissaire (ou, si le Commissaire n'est pas disposé à agir, un Expert Indépendant) certifie être, raisonnablement, la valeur marchande de ces Actions à la date d'évaluation, en appliquant les dispositions suivantes:

- (i) la valeur marchande de la Société dans son ensemble doit d'abord être déterminée:
  - a) en supposant que si la Société exploite et poursuit par la suite ses activités, elle continuera de le faire;
  - b) en supposant que toutes les Actions sont vendues entre un acheteur et un vendeur consentants par un traité indépendant pour le paiement intégral en numéraire à sa réalisation; et
  - c) en tenant compte de toutes les Actions pouvant être émises à la conversion, reclassification ou à l'exercice des Actions ayant été émises ou délivrées par la Société et qui circulent toujours (et de leur souscription).
- (ii) ayant évalué la Société dans son ensemble, la Valeur Marchande doit être déterminée sans considérer si les Actions concernées:

- a) peuvent ne pas être librement négociables; et
- b) représentent une participation minoritaire ou majoritaire.

Le Réviseur (ou l'Expert Indépendant) agit à titre d'expert et non comme arbitre et:

- (i) la détermination de la Valeur Marchande est définitive et a force contraignante, sauf en cas d'erreur manifeste; et
- (ii) les coûts et dépenses de l'attestation de la Valeur Marchande, doivent être supportés pour moitié par le Vendeur Obligatoire et pour l'autre moitié par l'(les) acheteur(s) des Actions.

**Art. 6.4. Tag along.** Cet article ne s'applique à aucune Cession:

- faite avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs écrit préalable dans le cadre d'une Introduction en Bourse en vertu de l'article 6.5;
- faite conformément à l'article 6.1 (Transferts autorisés);
- requise en vertu de l'article 6.3 (Transferts obligatoires); et
- faite en vertu de l'article 6.6 (Drag along).

A l'exception des dispositions prévues au présent précédent, si une ou plusieurs personnes (chacune étant un "Acheteur Tag Along") propose d'acquérir (A) des Actions (de toute classe ou type) d'un détenteur d'Actions Ordinaires, ou (B) des Actions (de toute classe ou type) d'un ou plusieurs Actionnaires en une ou plusieurs séries de transactions liées qui résulterait, en entrant en vigueur, en l'acquisition par tout Acheteur Tag Along (et ses Affiliés ou personnes Agissant de Concert avec lui) d'un Intérêt de Contrôle dans la Société (le détenteur d'Actions Ordinaires dans la cas (A) et chaque Actionnaire dans le cas (B) étant un "Vendeur Tag Along" pour les besoins de cet article et les Titres (de toute classe ou type) qu'ils veulent Céder étant les "Titres Tag Along" pour les besoins de cet article et en cas de (B), la Part Tag Along étant 100% (cent pourcent) des Titres Tag Along de chaque Vendeur Tag Along), alors le Vendeur Tag Along doit adresser un avis ("Offre Tag Along") à chaque Investisseur et la Société précise:

- a) le nombre total d'Actions Tag Along et le prix de vente estimé par Titre (ou les modes de calcul du prix);
- b) toute autre modalité substantielle de la Cession des Actions avec Tag Along (dans la mesure où elle est connue par le(s) Vendeur(s) Tag Along à la date de l'Offre Tag Along);
- c) le nom de tout(s) Acheteur(s) Tag Along; et
- d) que tout Actionnaire peut Disposer de certaines Actions si l'Actionnaire se conforme à cette section.

Dans les 10 Jours Ouvrables de la notification de l'Offre Tag Along, tout Investisseur peut adresser une Acceptation Tag Along:

- a) au(x) Vendeur(s) Tag Along; et
- b) à la Société.

Une Offre Tag Along peut être révoquée à tout moment après l'expiration du délai de 10 Jours Ouvrables mentionné à l'article précédent.

Si un Actionnaire a donné son Acceptation Tag Along, aucun Vendeur Tag Along ne Disposera d'Actions Tag Along à un Acheteur Tag Along, à moins que ce dernier fasse une offre pouvant être acceptée pour acquérir la Part Tag Along de chaque Action Tag Along des Actionnaires:

- a) au même prix par Titre que celui que le(s) Vendeur(s) Tag Along reçoit;
- b) à la même date de réalisation que l'Acheteur Tag Along a convenue avec le(s) Vendeur(s) Tag Along ou toute autre date convenue entre un Investisseur et l'Acheteur Tag Along;
- c) sur les conditions énoncées dans l'Offre Tag Along (telle que modifiée par toute modalité notifiée par le(s) Vendeur(s) Tag Along aux Actionnaires Tag Along après l'Offre Tag Along) qui doivent être les mêmes ou pas plus onéreuses (selon l'avis raisonnable des Investisseurs) que les Actionnaires Tag Along que ceux entre le(s) Vendeur(s) Tag Along et l'Acheteur Tag Along, sauf suite à un Evènement de Sortie.

Nonobstant ce qui précède, tous les bénéficiaires d'un Evènement de Sortie doivent être tenus et distribués conformément à l'article 17 (Répartition des bénéficiaires).

Le(s) Vendeur(s) Tag Along doit/doivent délivrer à l'Actionnaire Tag Along un Préavis au moins 15 Jours Ouvrables avant la réalisation de la vente de toute Action Tag Along à un Acheteur Tag Along. Cet avis peut être donné comme constituant une partie de l'Offre Tag Along ou autrement.

Nonobstant toute autre disposition du présent article 6.4:

a) après réception d'une Acceptation Tag Along, le Vendeur Tag Along peut adresser un Avis de Réduction. Sous réserve du paragraphe b) ci-dessous, les Actionnaires Tag Along vendeur à l'Acheteur Tag Along le nombre réduit d'Actions mentionné dans l'Avis de Réduction à condition que le Vendeur Tag Along et chaque Actionnaire Tag Along vendent la même proportion de leurs Actions à l'Acheteur Tag Along; et

b) si le nombre total d'Actions qu'un Actionnaire Tag Along peut vendre suite à l'Avis de Réduction est inférieur à cinquante pourcent (50%) des Actions qu'il a choisi de vendre dans une Acceptation Tag Along, il peut notifier à la Société par écrit dans les trois (3) Jours Ouvrables de l'Avis de Réduction, que l'Acceptation Tag Along a été révoquée avec effet immédiat.

Si le(s) Vendeur(s) Tag Along n'est(ne sont) pas en mesure de s'assurer que l'Acheteur Tag Along fasse l'offre visée à l'article 6.5, le Vendeur Tag Along n'aura pas le droit de vendre les Actions Tag Along à cet Acheteur Tag Along conformément au présent article 6.4 (Tag along), mais devra dans les autres cas se conformer aux présents statuts ou à tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires.

A la suite de toute vente ou achat de Titres Tag Along conformément à cet article 6, l'Acheteur Tag Along notifiera la Société et la Société mettra à jour son registre des actions en conséquence.

**Art. 6.5. Droit de préemption.** Pour une période expirant le 30 novembre 2019 (la "Période de Transfert Limitée"), sauf Consentement préalable Majoritaire des Investisseurs par écrit, aucun détenteur d'Actions Ordinaires ne peut Céder d'Actions autrement qu'en vertu de:

(a) l'article 6.1 (Cessions autorisées);

(b) l'article 6.3 (Transferts obligatoires);

(c) l'article 6.4 (Drag along); ou

(d) en vertu des termes et conditions de tout contrat d'option relatif à ces Actions Ordinaires tel qu'approuvé par une Majorité d'Investissement.

Suite à la Période de Transfert Limitée, un détenteur d'Actions Ordinaires, ou tout autre détenteur d'Actions Ordinaires ou qu'un Investisseur (le "Détenteur Cédant") souhaitant Céder des Actions (les «Actions en Vente») doit se conformer à la procédure du «droit de préemption» prévue à l'article 6.5 (la «Procédure du DDP»), sauf si la Cession est:

(a) faite avec le Consentement Majoritaire des Investisseurs écrit préalable dans le cadre d'une Introduction en Bourse;

(b) faite conformément à l'article 6.1 (Cessions autorisées);

(c) requise en vertu de l'article 6.3 (Transferts obligatoires); ou

(d) faite en vertu de l'article 6.6 (Drag along).

Un Détenteur Cédant souhaitant Céder des Actions en Vente doit adresser un avis (un «Avis de Préemption») à chaque Investisseur et à la Société précisant:

(a) le nombre total d'Actions en Vente;

(b) le prix de vente par Titre (ou les modalités de calcul du prix);

(c) toute autre modalité substantielle concernant la vente;

(d) le nom de tout acquéreur proposé aux Actions en Vente et, dans la mesure de leur disponibilité, les détails concernant toute personne détenant ou prévoyant de détenir plus de vingt pourcent (20%) de la propriété effective de l'acheteur;

(e) le Droit Proportionnel de chaque Investisseur ou une déclaration que chaque Actionnaire peut consulter à la Société concernant son Droit Proportionnel; et

(f) le fait que chaque Investisseur puisse offrir à l'achat plus ou moins ou à un montant égal à son Droit Proportionnel aux Actions en Vente selon les modalités énoncées dans l'Avis de Préemption à condition que l'Investisseur satisfasse à l'article 6.5.

La Société doit sans délai, à la demande de tout Investisseur, fournir à chaque Investisseur les détails relatifs à son Droit Proportionnel. Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts ou tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires, la violation du présent paragraphe n'a pas d'effet sur la validité de la Cession des Actions en Vente en vertu du présent article 6.5.

Chaque Investisseur peut proposer d'acheter des Actions en Vente par avis écrit donné à la Société et au Détenteur Cédant du nombre d'Actions en Vente qu'il souhaite acheter, dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis de Préemption. Vingt (20) Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Préemption (ou à toute date ultérieure précisée dans l'Avis de Préemption ou convenue entre le Détenteur Cédant et l'Investisseur):

a) le Détenteur Cédant doit vendre à cet Investisseur le nombre d'Actions en Vente alloués à cet Actionnaire selon les paragraphes suivants (le cas échéant); et

b) l'Investisseur doit acheter ces Actions en Vente selon les modalités énoncées dans l'Avis de Prémption.

Si le Détenteur Cédant reçoit des offres d'Investisseurs concernant les Actions égales au nombre d'Actions en Vente, le Détenteur Cédant doit vendre à chaque Investisseur le nombre d'Actions en Vente que chacun lui a proposé à l'achat.

Si le Détenteur Cédant ne reçoit aucune offre d'aucun Investisseur, ou des offres pour un nombre d'Actions inférieur aux Actions en Vente, le Détenteur Cédant n'est pas obligé de vendre des Actions en Vente à un Actionnaire et:

- le Détenteur Cédant peut annuler l'Avis de Prémption; ou

- le Détenteur Cédant peut vendre à chaque Investisseur le nombre d'Actions en Vente que l'Investisseur a proposé à l'achat et à l'égard de toute Action en Vente pour lesquelles aucune offre n'a été faite par les Actionnaires (les «Actions en Vente Restantes»), le Détenteur Cédant peut vendre les Actions en Vente Restantes conformément à ce qui suit).

Si le Détenteur Cédant reçoit des offres d'un Investisseur afin d'acheter plus d'Actions que le nombre d'Actions en Vente, alors:

a) sous réserve du paragraphe b) ci-dessous, chacun de ces Investisseurs peut acheter la plus petite partie de son Droit Proportionnel aux Actions en Vente et le nombre des Actions en Vente auquel il propose l'achat selon ce qui précède; et

b) toute Action en Vente restante n'ayant pas été allouée après l'application du paragraphe a) ci-dessus doit être allouée à chaque Investisseur (sur une base au prorata par référence à leur Droit Proportionnel) ayant été alloué pour moins que le nombre d'Actions en Vente que l'Investisseur a proposé à l'achat, à condition qu'aucun Investisseur n'allouent plus d'Actions en Vente qu'il n'en propose à l'achat selon ce qui précède. La Société doit répéter l'application de ce paragraphe jusqu'à ce toutes Actions en Vente soient allouées.

Dans les quinze (15) Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Prémption, la Société doit envoyer au Détenteur Cédant et à chaque Investisseur, une notice prévoyant le nombre d'Actions en Vente que chaque Investisseur a offert à l'achat tel que déterminé conformément avec le présent article 6.5.

A la suite de toute vente ou achat d'Actions en Vente conformément à cet article 6.5, l'(les) Investisseur(s) concerné(s) notifiera(ont) la Société et la Société mettre à jour son registre des actions en conséquence.

En cas d'absence ou d'insuffisance d'offres des Investisseurs:

a) sous réserve des autres dispositions du présent paragraphe, le Détenteur Cédant peut vendre toutes (mais pas moins que toutes) les Actions en Vente (ou des offres insuffisantes sont reçues, les Actions en Vente Restantes) à l'acheteur proposé nommé dans l'Avis de Prémption ou toute autre personne acceptable au Conseil;

b) le Détenteur Cédant doit se conformer au paragraphe 6.4 (Tag along);

c) le Détenteur Cédant ne doit pas vendre les Actions en Vente (ou en cas d'absence ou d'insuffisance d'offres, les Actions en Vente Restantes):

d) à une valeur (comprenant une contrepartie en espèces et l'estimation raisonnable des Investisseurs de la valeur de marché de toute contrepartie différée, conditionnelle et autrement qu'en espèces) inférieure au prix mentionné dans l'Avis de Prémption; et

e) autrement à des conditions sensiblement plus favorables à l'acheteur que celles énoncées dans l'Avis de Prémption.

f) Si le Détenteur Cédant ne réalise pas la vente des Actions en Vente (ou en cas d'absence ou d'insuffisance d'offres, les Actions en Vente Restantes) dans les cent vingt (120) jours de l'Avis de Prémption, il ne peut pas vendre les Actions en Vente (ou les Actions en Vente Restantes le cas échéant) sans se conformer à nouveau au présent article 6.5. A la suite de toute vente ou achat d'Actions en Vente conformément à cet article 6.5, l'(les) Investisseur(s) concerné(s) notifiera(ont) la Société et la Société mettre à jour son registre des actions en conséquence.

**Art. 6.6. Drag along.** Sauf pour une Cession conformément à l'article 6.1 (Cessions autorisées), si les détenteurs d'une majorité des Droits de Vote, majorité qui doit comprendre le Consentement Majoritaire des Investisseurs (les «Vendeurs Majoritaires») souhaitent transférer (et/ou réaliser, par rachat ou autrement) la totalité de leurs Actions de bonne foi et de manière indépendante (une "Offre de Drag Along") à une ou plusieurs personnes (un "Acheteur Drag Along"), puis ils ont la possibilité d'exiger de tous les autres Actionnaires ("Actionnaires Drag Along") de céder toutes leurs Actions à l'Acheteur Drag Along, ou tel que conduit par l'Acheteur Drag Along ("Transaction Drag Along").

Les Vendeurs Majoritaires peuvent exercer l'option prévue au paragraphe ci-dessus en adressant un avis écrit (un "Avis Drag Along") aux Actionnaires Drag Along précisant:

a) que les Actionnaires Drag Along sont, ou seront, tenus de transférer leurs Actions en vertu du présent paragraphe à l'Acheteur Drag Along:

- à la date ou autour de la date indiquée dans l'Avis Drag Along;

- ou (si aucune date n'est mentionnée), à la date ou autour de la date que les Vendeurs Majoritaires précisent par avis écrit,

dans chacun de ces cas, un préavis de 15 Jours Ouvrables à compter de la date de l'Avis Drag Along est exigé; et

b) le Prix Drag Along (ou le mode de calcul du Prix Drag Along), qui doit être le prix auquel chaque Actionnaire Drag Along aurait droit, si la contrepartie totale dont l'Acheteur Drag Along propose le paiement, était distribué aux Actionnaires conformément au Droit de Priorité en cas de Vente et de Liquidation et afin d'éviter tout doute, tous les Produits du Capital doivent être conservés et distribués conformément au Droit de Priorité en cas de Vente et de Liquidation.

Les Vendeurs Majoritaires peuvent exiger des Actionnaires Drag Along de céder leurs Actions à l'Acheteur Drag Along (ou son candidat) conformément au présent paragraphe et à l'Avis Drag Along, à tout moment dans les six (6) mois à compter de la date de l'Avis Drag Along.

Si un Actionnaire contraint à la cession obligatoire ne transfère pas ses Actions en vertu du présent paragraphe, les dispositions de l'article 6.3 (Transferts obligatoires) (les références dans ce paragraphe au Vendeur Obligatoire, aux Offres d'Actions, et au destinataire de l'offre étant comprises comme des références au détenteur défaillant, aux Actions à l'égard desquelles la défaillance existe et à l'Acheteur Drag Along, respectivement), s'appliquent au transfert de ces Actions, avec les adaptations nécessaires, mais:

a) la Société ne peut actionner la procédure prévue à l'article 6.3 (Transferts obligatoires) que si l'Actionnaire Drag Along est défaillant et n'a pas remédié à ce défaut dans les dix (10) jours de l'avis écrit de la Société précisant son intention d'actionner la procédure prévue à l'article 6.3 (Transferts obligatoires); et

b) le prix par Titre sera de quatre-vingt pourcent (80%) du prix Drag Along, les Vendeurs Majoritaires auront le droit d'obliger l'Acheteur Drag Along à payer le restant de vingt pourcent (20%) du Prix Drag Along comme une contribution aux Coûts de Vente dus aux coûts administratifs supplémentaires générés par les Actionnaires défaillants.

Rien dans le présent alinéa n'oblige les Vendeurs Majoritaires ou l'Actionnaire Drag Along, lors du transfert d'Actions en vertu du présent paragraphe à:

a) se conformer à l'article 6.4 (Tag along); ou

b) respecter la Procédure du DDP en vertu de l'article 6.5.

Si une personne devient un Nouvel Actionnaire après la signification d'un Avis Drag Along, le Nouvel Actionnaire sera tenu de vendre et de transférer toutes les Actions qu'il a acquises à l'Acheteur Drag Along. Les dispositions des articles 6.4 et 6.6 s'appliquent mutatis mutandis au Nouvel Actionnaire, sauf si les Actions sont acquises après la réalisation de la vente des Actions des Actionnaires Drag Along, la réalisation de la vente des Actions des Nouveaux Actionnaires aura lieu immédiatement à l'acquisition des Actions par le Nouvel Actionnaire.

Afin d'éviter tout doute:

a) les Vendeurs Majoritaires peuvent signifier un Avis Drag Along plusieurs fois;

b) un Avis Drag Along peut être révoqué à tout moment par les Vendeurs Majoritaires par avis écrit adressé aux Actionnaires Drag Along et à la Société avant que le transfert d'Actions proposé à l'Acheteur Drag Along ne devienne inconditionnel.

A la suite de toute vente ou achat de Titres conformément à cet article 6.6, l'Acheteur Drag Along notifiera la Société et la Société mettre à jour son registre des actions en conséquence.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale des Actionnaires sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute assemblée générale des Actionnaires (l'assemblée générale des Actionnaires) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve des dispositions contenues dans les présents statuts.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres l'assemblée générale des Actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 8. Avis de convocation, quorum de présence, vote et matières réservées.**

##### **8.1 Quorum de présence et vote**

(a) Le quorum de présence d'une assemblée générale ordinaire de la Société (tenue ordinairement ou extraordinairement) est d'au moins deux (2) Actionnaires détenant ensemble au moins 51% des droits de vote de la Société et doit comprendre une Majorité d'Investissement présent au moment où toute question est traitée.

(b) Si un quorum de présence n'est pas réuni à une assemblée générale ordinaire de la Société sous trente (30) minutes à partir de l'heure indiquée dans la convocation à la réunion concernée, la réunion est ajournée et reconvoquée dans les huit (8) Jours Ouvrables à la même heure et au même lieu. Le quorum pour une assemblée générale ajournée de la Société est l'(les) Actionnaire(s) présent(s).

(c) Les Actionnaires peuvent être personnellement présents à l'assemblée générale ou ils peuvent être représentés par procuration, avocat ou par un représentant dûment désigné.

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire de la Société sont prises à la majorité simple des votes exprimés lors d'un scrutin (sauf disposition contraire des présents statuts, des lois applicables ou de tout accord conclu entre les Actionnaires).

Sujet à tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires, l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier toute disposition des statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié du capital est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux statuts de la Société proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée générale peut être convoquée suivant les règles prévues à l'article 67-2 de la Loi sur les Sociétés de 1915. Cet avis de convocation devra reproduire l'ordre du jour et indiquer la date et les résultats recueillis lors de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée générale pourra délibérer valablement indépendamment de la proportion du capital représentée. Tant à la première qu'à la seconde assemblée générale, les résolutions, en vue de leur adoption, devront être prises par deux-tiers des voix exprimées, sujet à tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires.

Sauf dispositions contraires dans les présents statuts, en ce qui concerne chaque assemblée générale de la Société, la Société donnera aux Actionnaires:

(i) en cas de Question d'Urgence, une convocation au moins un (1) Jour Ouvrable à l'avance par courrier recommandé; et

(ii) dans tout autres cas:

(A) une convocation au moins dix (10) Jours Ouvrables à l'avance par courrier recommandé; ou

(B) une convocation plus courte tel qu'approuvé par le Consentement Majoritaire des Investisseurs.

La Société fournira à chaque Actionnaire l'ordre du jour de chaque assemblée générale de la Société qui devra indiquer les affaires à traiter et devra être accompagné de copies des documents pertinents qui seront présentés à la réunions.

## 8.2 Matières réservées

La Société ne peut procéder à aucune des opérations suivantes sans le Consentement Majoritaire des Investisseurs par écrit:

- modifier, réduire, renommer, consolider ou subdiviser ses obligations et/ou ses titres de participation ou convertir ou modifier un quelconque droit ou privilèges attachés aux obligations ou aux titres de participation ou conclure tout contrat à cette fin, sauf pour toute conversion d'Actions Privilégiées ou émission d'Actions en vertu de l'article 5.3.4;

- créer toute nouvelle classe d'Action, attribuer ou émettre toute obligation ou titre de participation ou tout autre droit de souscrire à toute obligation ou titre de participation ou de convertir en titre de participation au-delà de l'émission jusqu'à 239.846 Actions Ordinaires Réservées aux Employés conformément aux dispositions du Régime d'Options sur Actions en Faveur des Employés;

- modifier ses documents constitutifs sauf pour les modifications requises pour refléter une conversion d'Actions Privilégiées par la Société or l'émission d'Actions conformément à l'article 5.3.4;

- adopter ou modifier un régime d'options sur actions en faveur des employés, ou augmenter le nombre d'Actions sur lesquels les options peuvent être accordées conformément aux dispositions du Régime d'Options sur Actions en Faveur des Employés;

- payer, faire ou déclarer toute Distribution en numéraire ou en nature sur ses bénéfices, actifs ou réserves;

- permettre toute modification du nombre de membres du Conseil;

- permettre la nomination d'une personne à titre d'Administrateur (autre qu'un Administrateur Investisseur ou un Administrateur Ordinaire) ou révoquer un Administrateur Investisseur;

- permettre une réorganisation de la Société ou conclure ou proposer de conclure tout projet d'accord;

- nommer un administrateur judiciaire, prendre toute mesure pour dissoudre ou liquider toute Société du Groupe ou placer toute Société du Groupe dans une procédure d'insolvabilité analogue devant toute juridiction, à l'exception de ce qui est requis par les lois applicables;

- se préparer à un Evènement de Sortie ou mettre en place tout Evènement de Sortie sauf s'il est conforme à un accord pouvant être conclu entre les Actionnaires;

- conclure un droit de préemption, une négociation ou une notification s'appliquant à un Evènement de Sortie donnant à un tiers un droit préférentiel de négocier, faire une offre ou recevoir des informations en relation avec cet Evènement de Sortie;

- disposer de la totalité ou d'une partie substantielle de l'engagement pris par la Société ou par le Groupe, des actifs ou de l'Activité;

- acquérir l'engagement de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de toute personne;

- acquérir ou Céder, ou permettre d'acquérir ou Céder, la pleine propriété ou la tenure à bail du bien;

- constituer, acquérir ou céder toute société ou personne y compris toute filiale ou ayant le même intérêt;

- conclure ou modifier tout partenariat existant, entente de coentreprise ou accord;

- faire tout changement matériel concernant la nature ou le but de l'Activité;

- faire tout changement au Plan d'Affaires ou au Budget;

- conclure ou modifier tout accord ou accord avec tout Actionnaire ou un de ses administrateurs, dirigeants ou Personnes Apparentées;

- changer son nom ou nom commercial ou accorder ou conclure une licence, accord ou arrangement concernant une partie de son nom ou nom commercial;

- traiter de toute façon (y compris par l'acquisition ou l'aliénation, que ce soit au comptant, par licence ou autrement) de la propriété intellectuelle, d'une autre façon que dans le cours normal de ses activités;
- conclure ou donner ou permettre de subsister une garantie, une indemnité ou un contrat de cautionnement ou s'engager de toute autre manière à un paiement exigible ou à l'exécution d'un contrat, d'un engagement, d'une obligation par toute personne ou organe;
- reconnaître qu'elle n'est pas en mesure ou probablement pas en mesure de payer ses dettes dans le cours normal des affaires;
- verser une contribution ou faire un don politique ou verser une contribution ou faire un don charitable; ou
- modifier la politique de lutte contre le blanchiment d'argent telle que définie par chaque Société du Groupe;
- autre que si expressément prévu par tout contrat pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment ou tout contrat de travail auquel un détenteur d'Actions Ordinaires est partie, conclure ou modifier toute transaction ou arrangement avec ou en faveur d'un détenteur d'Actions Ordinaires, des Administrateurs ou des Actionnaires ou toute autre personne qui est une Personne Apparentée à un détenteur d'Actions Ordinaires, aux Administrateurs ou Actionnaires;
- conclure ou offrir d'accorder tout droit supérieur d'enregistrement à tout actionnaire futur dans la Société sans offrir de droits substantiellement similaires aux autres Investisseurs; et
- conclure une convention ou une entente relative aux domaines cités dans les paragraphes précédents.

**Art. 9. Administration.** Sauf accord contraire de l'assemblée générale des Actionnaires, le Conseil d'Administration sera composé d'un nombre d'Administrateur ne dépassant pas cinq Administrateurs.

Chacune des personnes suivantes sera autorisée à tout moment à proposer la nomination, démission ou substitution du nombre suivant d'Administrateurs au sein de l'assemblée générale des Actionnaires:

- (a) Une Majorité Privilégiée d'Investissement - un Administrateur;
- (b) Une Majorité Privilégiée Séries A - un Administrateur, qui doit être proposé conformément aux termes et conditions de tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment;
- (c) Les Administrateurs Investisseurs et les Administrateurs Ordinaires - un Administrateur, étant un expert indépendant de l'industrie, à convenir mutuellement.

Les personnes qui envisagent de suggérer une désignation, une démission ou une substitution selon l'article 9 doivent envoyer une notification de la suggestion de désignation, de démission ou de substitution à la Société. La notification prend effet à la date de sa réception au siège social de la Société ou à la date de réunion du Conseil ou si celle-ci est postérieure, à la date spécifiée sur la notification.

Des observateurs peuvent être nommés à tout moment et être autorisé à assister aux réunions du Conseil. La Société doit remettre aux Administrateurs tous les documents écrits et autre information pour toute réunion du Conseil, ces documents doivent également être remis au même moment à un observateur.

## **Art. 10. Réunions du Conseil.**

### 10.1 Convocation

Sauf renonciation par les Administrateurs Investisseurs, la Société doit donner à chaque Administrateur la Notification à toute réunion du Conseil au moins trois (3) Jours Ouvrables avant, sauf pour Question d'Urgence lorsque la Notification peut être envoyée un (1) Jour Ouvrable avant.

La Notification donnée à chaque Administrateur sera accompagnée de l'ordre du jour de l'opération à traiter pour toute réunion d'Assemblée, avec les documents à faire circuler ou à présenter lors de la réunion.

La réunion du Conseil sera valablement tenue sans Notification préalable si tous les Administrateurs sont présents ou représentés.

### 10.2 Quorum de présence et vote

Le quorum de présence à une réunion du Conseil est d'au moins la majorité des Administrateurs et doit inclure tous les Administrateurs Investisseurs nommés à ce moment. Si un tel quorum n'est pas atteint dans la demie heure suivant l'heure fixée pour la réunion, ou si durant la réunion ce quorum cesse d'être atteint, la réunion sera ajournée et convoquée conformément à l'article 10.1 au même jour la semaine suivante à la même heure et au même lieu ou à une heure et un lieu déterminé par les Administrateurs présents à la réunion agissant avec le consentement des Administrateurs Investisseurs. Les décisions adoptées à une réunion où le quorum de présence cesse d'être atteint seront valides si le quorum de présence était atteint au moment de leur adoption. Si le quorum de présence n'est pas présent à une réunion ajournée dans la demie heure suivant l'heure fixée pour la réunion alors la réunion peut se poursuivre.

Chaque Administrateur aura une voix (et en cas d'égalité des voix, le président de la réunion n'aura pas de seconde voix ou de voix prépondérante) et les décisions émergents des réunions seront adoptées à la majorité simple des voix à moins qu'une majorité supérieure ne soit requise par les présents statuts ou par une convention pouvant être conclue entre les Actionnaires à tout moment.

Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil par procuration ou par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble les personnes présentes lors de cette l'assemblée

de communiquer simultanément, à condition que la majorité des Administrateurs n'assiste jamais à la réunion en étant située dans la même juridiction étrangère.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions prises en Conseil. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, e-mail ou tout autres moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, deux membres du Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter ou faire exécuter tout acte de disposition et d'administration conformes à l'intérêt social, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de tout accord signé entre les Actionnaires.

En outre, la Société n'entreprendra pas une des actions suivantes sans le consentement écrit des Administrateurs Investisseurs:

- céder un actif(s) si la Cession porte sur un actif dont la valeur nette est d'au moins cent mille euros (EUR 100.000) ou si le montant total de la valeur comptable des Cessions faites ou contractés excède pour un exercice social le montant annuel prévisionnel de plus de deux pourcent;
- céder ou créer une Sûreté sur toutes les dettes ou signer tout rabais sur les factures;
- signer ou modifier tout accord existant ou arrangement de co-partenariat ou accord;
- accomplir un acte ou une action en dehors de l'activité normale de l'entreprise;
- établir une nouvelle succursale, agence, établissement ou activité ou proche d'une succursale, agence, établissement commerciale ou activité;
- approuver le Plan d'Affaires ou Budget;
- approuver les comptes audités;
- et tout autre domaine que la loi exige, approuver, établir, mettre en place ou modifier substantiellement les comptes ou les pratiques de reports comptables de la Société, du Groupe ou d'une Société du Groupe;
- apporter toute modification aux banquiers ou sur les termes du mandat donné aux banquiers pour agir sur les compte(s);
- apporter toute modification à la date de référence des comptes;
- désigner ou révoquer les Réviseurs (à condition que cette restriction ne s'applique pas pour le renouvellement du mandat des Réviseurs);
- modifier la rémunération du Réviseur ou de celle du réviseur du Groupe;
- signer tout contrat à long terme, onéreux ou d'une nature inhabituelle, ou assumer toute responsabilité autre que celle relative à l'activité courante de la Société;
- signer toute transaction ou procéder à tout paiement autre qu'aux conditions de marché dans l'intérêt de la Société;
- signer tout contrat qui génère un revenu ou une dépense d'au moins cent mille euros (EUR 100.000) par an;
- modifier tout contrat renvoyant au paragraphe (a) ou modifier tout accord qui génère des revenus ou dépenses d'au moins cent mille euros (EUR 100.000) par an;
- signer tout engagement qui augmente les dépenses si le montant estimé de la dépense excède cent mille euros (EUR 100.000) ou si le montant estimé ou le moment total des engagements déjà produits ou contractés pour une Année d'Exercice excède le montant annuel prévisionnel pour cette année d'au moins deux pourcent;
- accorder tout prêt ou créer, émettre ou modifier tout prêt convertible ou signer toute garantie ou sûreté relatives aux obligations d'un tiers ou signer tout accord similaire;
- renoncer ou consentir, ou reconnaître toute violation ou procédure collective selon les termes de tout accord dans le cadre d'une insolvabilité financière;
- produire une insolvabilité financière excédant cent mille euros (EUR 100.000);
- contracter ou faire contracter toute Sûreté sur tout ou une partie des immeubles, biens ou actifs autre que les privilèges dans le cadre d'une activité normale de la Société;
- Signer tout contrat de travail d'un:
  - i. Administrateur ou
  - ii. Employé Senior;

- modifier tout contrat de travail avec un Employé Senior ou un Administrateur, ou augmenter la rémunération ou tout avantage payable conformément à ces contrats de travail;
- résilier (ou menacer de résilier) le contrat de travail d'un Employé Senior;
- établir tout plan de retraite ou d'assurance vie ou de partage des bénéfices ou tout plan similaire au bénéfice d'un Employé ou modifier substantiellement ou renoncer à de tels plans;
- commencer ou suspendre la poursuite ou la défense, ou régler tout litige ou procédure arbitrale ou plainte lorsque le montant réclamé est d'au moins cent mille euros (EUR 100,000) et;
- signer tout accord ou arrangement pour effectuer les activités mentionnées dans les paragraphes précédents.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière, sous réserves des dispositions contenues dans les présents statuts.

Le Conseil peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Engagements de la Société vis-à-vis des tiers.** La Société sera engagée à l'égard des tiers par (i) lorsqu'il n'y a qu'un seul Administrateur, la signature du Seul Administrateur ou lorsqu'il existe plusieurs Administrateurs, (ii) par la seule signature de l'un des Administrateurs, ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toutes personnes ayant reçu pouvoir pour signer par le Conseil ou par le Seul Administrateur, mais seulement dans les limites prévues dans le pouvoir.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Si les Actionnaires désignent un ou plusieurs Réviseurs (réviseurs d'entreprises agréés), l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

Le Réviseur ne peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des Actionnaires que pour juste motif ou avec son accord.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des bénéfices.**

17.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pourcent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

17.2 Dividende

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice annuel et pourra décider de payer des dividendes intérimaires, conformément aux dispositions des présents statuts ou de tout accord passé entre les Actionnaires.

Lorsque et si décidé par le Conseil, sous réserve de l'obtention du Consentement Majoritaire des Investisseurs, l'assemblée générale de la Société peut décider de payer un dividende annuel non cumulatif sur chaque Actions Privilégiée Séries A égal à 0,27 euro (vingt-sept euro cents) (le "Dividende Privilégié") et qui sera payé en priorité à tout autre paiement de dividendes. Pour tout autre dividende payés, chaque Action Privilégiée Séries A donnera droit à un montant au pro rata de ce dividende sur une base "telle que convertie" moins un montant égal à tout Dividende Privilégié reçu eu égard à ces Actions Privilégiées Séries A durant cette année. Le Dividende Privilégié ne sera pas payable lorsque des dividendes sont payés par un distribution de produits à un Evènement de Sortie (qui seront distribués conformément à l'article 17.5 (Préférence de liquidation)).

Les dividendes pourront être payés en Euros ou dans toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915, sous réserve de toutes provisions des présents statuts ou de tout accord pouvant être conclus entre les Actionnaires à tout moment.

17.3 Distribution des Produits de Sortie

A l'occasion d'une Vente, les Produits de Capital seront distribués dans l'ordre de priorité fixé à l'article 17.5 (Préférence de liquidation) et les Administrateurs n'enregistreront aucun transfert d'Actions si les Produits de Sortie ne sont pas distribués ainsi sauf pour ce qui est des Actions non vendues dans le cadre de cette Vente.

A l'occasion d'une Vente de l'Activité, les actifs excédentaires de la Société restant après le paiement de son passif seront distribués (dans la mesure où la Société est légalement autorisée à le faire) dans l'ordre de priorité fixé à l'article 17.5 (Préférence de liquidation) toujours dans la mesure où, si la Société n'est pas légalement autorisée à distribuer ses actifs excédentaires conformément à l'article 17.3, les Actionnaires prendront toutes les mesures requises par une Majorité d'Investissement (notamment, mais sans préjudice de la généralité de l'article 17.3, les mesures nécessaires pour mettre la Société en liquidation volontaire) afin que cet article 17.3 s'applique.

#### 17.4 Première sortie de liquidité

Sous réserve de l'alinéa suivant, nonobstant toute disposition contraire dans ces statuts, il est expressément reconnu et convenu par la Société et les détenteurs d'Actions Ordinaires que dans le cadre d'un Evènement de Sortie dans lequel la contrepartie versée est en numéraire et/ou actions et/ou parts sociales et dont les termes de l'Evènement de Sortie prévoient un paiement différé, qui inclura, mais sans s'y limiter, une acquisition différée de titres ou une clause de complément de prix (le "Paiement Différé") les Investisseurs auront un droit distinct de (i) choisir de recevoir le paiement intégral de la/les portion(s) non-différée(s) de la contrepartie (la "Contrepartie Initiale") et (ii) choisir de recevoir toutes portions de liquidité de cette Contrepartie Initiale ou le Paiement Différé (la "Contrepartie en Numéraire") en priorité sur les autres Actionnaires à l'occasion d'un tel Evènement de Sortie (en prenant en compte la Liquidation et Droit Préférentiel de Vente); à condition que si la Contrepartie Initiale et/ou la Contrepartie en Numéraire, selon le cas, n'est pas suffisante pour payer intégralement les Investisseurs conformément à la Liquidation et Droit Préférentiel de Vente, alors la Contrepartie Initiale et la Contrepartie en Numéraire seront distribuées aux Investisseurs avant toutes distributions aux autres Actionnaires et les Investisseurs auront droit à la différence détenue au regard de leur Actions conformément à la Liquidation et Droit Préférentiel de Vente du Paiement Différé avant toute distribution aux autres Actionnaires.

Si aucun Paiement Différé n'est conditionné à un autre évènement que l'écoulement du temps, alors les Investisseurs auront le droit de choisir de recevoir en priorité sur les autres Actionnaires le paiement intégral de la Contrepartie Initiale et de la Contrepartie en Numéraire jusqu'à un montant égal à leur Montant Initial Préférentiel, à condition que si la Contrepartie Initiale et/ou la Contrepartie en Numéraire, selon le cas, n'est pas suffisante pour payer l'intégralité du Montant Initial Préférentiel dû aux Investisseurs, alors la Contrepartie Initiale et la Contrepartie en Numéraire seront distribuées aux Investisseurs avant toute autre distribution aux autres Actionnaires et les Investisseurs auront le droit de recevoir la différence de leur Montant Initial Préférentiel conformément à la Liquidation et au Droit Préférentiel de Vente du Paiement Différé avant toute distribution aux Actionnaires.

#### 17.5 Préférence de liquidation

En matière de distribution d'actifs suite à une liquidation ou à un remboursement de capital (autre qu'une conversion, un rachat ou achat d'Actions) et sous réserve de tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires, l'excédent d'actif de la Société restant après le paiement des dettes doit être réparti comme suit (dans la mesure où la Société est légalement autorisée à le faire):

(a) d'abord en payant à chaque détenteur d'Actions Privilégiées Séries A, prioritairement avant tout Actionnaire, le montant le plus élevé entre (i) le Prix de Souscription total payé par cet Actionnaire pour toutes les Actions Privilégiées Séries A qu'il détient plus de tous les dividendes déclarés ou impayés mais payables sur chacune de ces Actions Privilégiées Séries A détenues, et (ii) le montant dont le détenteur d'Actions Privilégiées Séries A aurait droit s'il avait converti ses Actions Privilégiées Séries A en Actions Ordinaires immédiatement avant l'évènement pertinent (sous réserve que si les produits nécessaires au paiement sont insuffisants pour le paiement des montants par Action requis par cet article, les produits seront distribués au prorata entre les Investisseurs selon les montants qui leur sont dus en vertu de cet article);

(b) ensuite en payant à chaque détenteur d'Actions Privilégiées d'Investissement, en priorité à tout détenteur d'Actions Ordinaires, le montant le plus élevé entre (i) le Prix de Souscription total payé par cet Actionnaire pour toutes les Actions Privilégiées d'Investissement qu'il détient plus de tous les dividendes déclarés ou impayés mais payables sur chacune de ces Actions Privilégiées d'Investissement détenues, et (ii) le montant dont le détenteur d'Actions Privilégiées d'Investissement aurait droit s'il avait converti ses Actions Privilégiées d'Investissement en Actions Ordinaires immédiatement avant l'évènement pertinent (sous réserve que si les produits nécessaires au paiement sont insuffisants pour le paiement des montants par Action requis par cet article, les produits seront distribués au prorata entre les Investisseurs selon les montants qui leur sont dus en vertu de cet article)

(c) le solde de l'excédent d'actifs (le cas échéant) est réparti entre tous les Actionnaires Ordinaires au prorata du nombre d'Actions Ordinaires que chacun détient.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant conformément aux dispositions de ces statuts, à la loi et à tout accord pouvant être conclu en tout temps entre les Actionnaires. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale des Actionnaires décidant cette liquidation. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents statuts pourront être modifiés en tout temps par l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par les présents statuts et en conformité avec la loi et tout accord pouvant être conclu en tout temps entre les Actionnaires.

**Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

**Art. 21. Définitions.** Pour les besoins des présents statuts, les définitions suivantes s'appliqueront sauf disposition contraire:

"Actions Anti-Dilution" a la signification donnée à l'article 5.3.4;

"Affiliés", si utilisé en relation avec une personne, désigne toute autre personne directement ou indirectement Contrôlée par ladite personne, Contrôlant ladite personne ou étant sous un Contrôle commun avec ladite personne et Affiliés sera interprété en conséquence, mais partant du principe que, en ce qui concerne les Investisseurs, les expressions Affilié et Affiliés ne comprennent pas une Société du Groupe;

"Agissant de Concert" a la signification sonnée dans le City Code on Takeovers et Mergers publié par le Panel on Takeovers and Mergers (tel que modifié à tout moment);

"Réviseur" désigne tout réviseur d'entreprises agréé de la Société qui peut être nommé à tout moment conformément à l'article 15;

"Mauvais Sortant" désigne un Employé Sortant:

(c) dont le contrat de travail est résilié pour un motif sérieux; ou

(d) qui est initialement un Bon Sortant ou un Autre Sortant mais qui ensuite viole les clauses restrictives et/ou les dispositions relatives à la confidentialité contenues dans son contrat de travail ou dans tout autre contrat entre l'Employé Sortant et la Société.

"Conseil" désigne, vis-à-vis de la Société, son organe de gestion composé des Administrateurs dûment désignés par une assemblée générale des Actionnaires;

"Attribution Gratuite ou Restructuration" désigne: (a) tout remboursement de capital, émission d'Actions ou d'autres Titres par capitalisation de profits ou de réserves; (b) toute consolidation ou subdivision ou tout rachat ou remboursement d'Actions (autre que des Actions Privilégiées d'Investissement) ou; (c) toute variation du prix de souscription ou du taux de conversion applicable aux autres Actions en circulation, dans chaque cas par opposition aux Actions émises dans les circonstances énumérées à l'article 5.3.3 (Exceptions);

"Budget" désigne le budget annuel du Groupe pour chaque Exercice Social;

"Activité" désigne les activités du Groupe tel que précisées dans le Plan d'Affaires et/ou toute autre activité pouvant être convenue par écrit par le Consentement Majoritaire des Investisseurs;

"Jour Ouvrable" désigne un jour (autre que le samedi et le dimanche) durant lequel les établissements bancaires sont généralement ouverts au Luxembourg pour leurs opérations bancaires courantes;

"Plan d'Affaires" désigne le plan d'affaires du Groupe, dans sa forme convenue;

"Cession d'Activité" désigne la vente, le transfert, le permis exclusif ou toute autre aliénation de la totalité ou quasi-totalité de l'Activité ou de l'actif ou des actions d'une Société du Groupe, mais excluant à ces fins toute Vente;

"Cessionnaire Obligatoire" a la signification donnée à l'article 6.3;

"Date de Révocation" désigne

(a) (sous réserve du point (b) ci-dessous) lorsque l'Employé Sortant ou une Société du Groupe donne un préavis de résiliation du contrat de travail de l'Employé Sortant, la date à laquelle ce préavis est donné;

(b) lorsqu'un paiement est effectué en guise de préavis, la date à laquelle ce paiement est effectué;

(c) si l'Employé Sortant décède, la date de son décès ou si celle-ci est inconnue, la date du certificat de son décès;

(d) la date à laquelle un Employé Sortant fait faillite ou devient ayant droit d'une police d'assurance santé à long terme; ou

dans toutes les autres circonstances, la date à laquelle l'Employé Sortant cesse d'être un Employé;

"Société" a la signification donnée à l'article 1;

Loi de 1915 s'entend de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement;

"Date de Réalisation de la Vente Obligatoire" a la signification donnée à l'article 6.3;

"Préavis de Vente Obligatoire" désigne un préavis écrit signifié au Vendeur Obligatoire conformément à l'article 6.3;

"Vendeur Obligatoire" désigne un détenteur d'Actions Ordinaires, Employé ou Nominee à l'égard duquel un Evènement Déclencheur se produit et/ou à l'égard d'un de ses Nominees et Cessionnaires Autorisés;

"Groupe du Vendeur Obligatoire" désigne:

(a) un Vendeur Obligatoire;

(b) les membres de la famille d'un Vendeur Obligatoire;

(c) toute personne ayant droit aux Titres suite au décès ou à la faillite d'un Vendeur Obligatoire;

(d) les fiduciaires d'une Fiducie Familiale d'un Vendeur Obligatoire; et

(e) un mandataire ou fiduciaire des personnes parmi les catégories (a) à (d) ci-dessus;

"Personne Apparentée" désigne une personne apparentée avec une autre personne aux fins des présents statuts, selon les critères suivants:

(a) une personne est apparentée avec un individu si cette personne est le conjoint de l'individu, le conjoint de fait ou partenaire civil, ou est un parent, ou le conjoint ou partenaire civil du parent d'un individu ou du conjoint de l'individu, conjoint de fait, ou partenaire civil;

(b) une société est apparentée avec ses administrateurs et avec chacune de ses Personnes Apparentées respectives;

(c) excepté en cas d'acquisitions ou de cessions d'actifs d'une société selon des arrangements commerciaux de bonne foi, une personne est apparentée avec toute personne avec laquelle elle est en société, et avec son conjoint, partenaire civil, ou parent d'un individu avec lequel elle est en société;

(d) une personne morale est apparentée à une autre personne morale:

(i) si la même personne a le Contrôle des deux, ou une personne a le Contrôle de l'une et de ses Personnes Apparentées, ou elle et ses Personnes Apparentées ont le Contrôle de l'autre; ou

(ii) si un groupe de deux ou plusieurs personnes a le Contrôle de chaque personne morale, et les groupes comprennent les mêmes personnes ou pourraient être considérés comme comprenant les mêmes personnes en traitant (dans un ou plusieurs cas) un membre de chaque groupe comme étant remplacé par une personne à laquelle il est apparenté;

(iii) une personne morale est apparentée à une autre personne si cette personne Contrôle celle-ci ou si cette personne et ses Personnes Apparentées Contrôlent ensemble celle-ci;

(iv) une personne morale est apparentée à ses fonds de pension;

(e) deux ou plusieurs personnes agissant ensemble afin d'assurer ou d'exercer le Contrôle d'une personne morale seront considérées, en relation avec ladite personne morale, comme étant apparentés les uns les autres ainsi qu'à toute personne agissant selon les instructions de l'une d'elles afin d'assurer ou d'exercer le Contrôle de la personne morale en question; et un titulaire d'Actions Ordinaires est apparenté à ses Nominees (et inversement).

"Contrôle" a la signification suivante:

(a) dans le cas d'une personne morale, la propriété de ou la faculté de diriger:

(b) une majorité des actions émises assorties d'un droit de vote à l'élection d'administrateurs (ou des personnes analogues);

(c) la nomination ou la révocation d'administrateurs détenant la majorité des droits de vote exerçables aux réunions du conseil d'administration dans le cadre de toute ou presque toute question; ou

(d) une majorité des droits de vote exerçables aux assemblées générales des Actionnaires dans le cadre de toute ou presque toute question; ou

(e) dans le cas de toute autre personne, la propriété de ou la faculté de diriger une majorité des droits de vote au niveau de ladite personne; ou

(f) dans le cas d'une personne morale ou de toute autre personne, la possession directe ou indirecte de la faculté de diriger ou de causer la direction de sa gestion financière et opérationnelle et de ses politiques y afférentes (par le biais de la détention d'actions assorties de droits de vote, d'une convention de gestion ou de conseil, d'un contrat, d'un mandat ou de toute autre façon),

et "Contrôler", "Contrôle(nt)", "Contrôlé(es)" sont à interpréter en conséquence;

"Intérêt de Contrôle" signifie un intérêt dans les actions donnant à son détenteur ou ses détenteurs le Contrôle de la Société;

"Paiement Différé" a la signification donnée à l'article 17.4;

"Administrateur" signifie un administrateur de la Société valablement nommé par une assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux présents statuts et tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment;

"Céder" comprend les opérations suivantes:

(a) transférer, vendre, assigner, racheter, rembourser, Céder, céder (tout ou partie d'une participation dans);

(b) accorder toute option sur;

(c) établir toute Sûreté sur;

(d) conclure un accord de swaps, un accord sur instruments dérivés ou tout autre accord similaire comportant un transfert de crédits et/ou du risque de marché du cessionnaire au cédant;

(e) consentir à prendre toute mesure qui précède, sous certaines conditions ou autrement, étant toutefois entendu que la simple conclusion d'un accord de vente, dont la réalisation est une condition au respect des dispositions relatives à la Cession d'Actions, ne sera pas traitée comme une Cession à ces fins; et

(f) approuver un ensemble d'accords ou toute autre restructuration d'entreprise dont la réalisation déboucherait sur la survenance de l'une des opérations reprises aux points (a) à (e) ci-avant.

Et "Cession" et "cédé(es)" est à interpréter en conséquence;

"Distribution" s'entend de tout dividende, distribution (d'actifs, de capital, de bénéfices ou de réserves, y compris la réserve de prime d'émission) ou remboursement par la société aux Actionnaires d'un revenu ou élément lié au capital;

"Avis Drag Along" a la signification donnée à l'article 6.6;

"Offre de Drag Along" a la signification donnée à l'article 6.6;

"Acheteur Drag Along" a la signification donnée à l'article 6.6;

"Transaction Drag Along" a la signification donnée à l'article 6.6 (Drag Along)

"Actionnaires Drag Along" a la signification donnée à l'article 6.6;

"Question d'Urgence" signifie toute circonstance donnant lieu ou, sous réserve du Consentement Majoritaire des Investisseurs, raisonnablement susceptible de donner lieu à:

(a) l'insolvabilité, la dissolution, la liquidation, l'administration, le redressement ou tout autre événement similaire dans le chef de toute Société du Groupe selon les lois de toute juridiction;

(b) un changement substantiel défavorable de la situation financière ou d'autres affaires de toute Société du Groupe; ou

(c) une injonction demandée par une Société du Groupe ou la défense ou la tentative d'annulation, par une Société du Groupe, d'une injonction demandée ou établie à son encontre;

"Employé" s'entend d'une personne physique employée par, administrateur de ou dont les services sont mis à la disposition de toute Société du Groupe, dans chaque cas, selon les modalités d'un accord avec la Société du Groupe concernée et employer, emploie(nt), emploi, contrat de travail sont à interpréter en conséquence;

"Régime d'Options sur Actions en Faveur des Employés" s'entend d'un ou de plusieurs régimes d'options sur Actions en faveur des employés adoptés par la Société et dont les modalités ont été approuvées par Consentement Majoritaire des Investisseurs;

"Fiducie Salariale" signifie toute fiducie établie par la Société avec un Consentement Majoritaire des Investisseurs en faveur des Employés ou anciens Employés;

"Produit du Capital" s'entend de l'ensemble des éléments suivants:

(a) le produit obtenu ou jugé comme étant obtenu par les Actionnaires lors d'une Vente ou en rapport avec celle-ci, consistant en la contrepartie totale sous forme de prix comptant (et libellée en euros à un taux de change jugé approprié par Consentement Majoritaire des Investisseurs (que cette contrepartie soit satisfaite en espèces, en titres ou autrement) à verser aux Actionnaires cédant des Actions dans le cadre d'une Vente et, s'il est proposé de payer un élément de la contrepartie, ou si le prix est à ajuster, suivant la réalisation de la Vente (que le paiement soit contingent ou non), la valeur attribuée à cette portion de la contrepartie et/ou le résultat de l'ajustement du prix seront finalement déterminés par Consentement Majoritaire des Investisseurs; et

(b) le montant brut total de toute Distribution et/ou primes sur transactions versées aux Actionnaires ou à leurs Affiliés dans le cadre de la Vente;

"Investisseur Exerçant" a la signification donnée à l'article 5.3.4;

"Événement de Sortie" signifie une Cession d'Activité, Vente ou Introduction en Bourse;

"Véhicule de Sortie" signifie tout Affilié de la Société actuel ou futur, direct ou indirect, déterminé par Consentement Majoritaire des Investisseurs afin de mettre en oeuvre un Événement de Sortie;

"Famille" signifie le conjoint (y compris le conjoint légal), partenaire civil et enfant (y compris enfants adoptés ou beaux-enfants) de tout Actionnaire personne physique, dans chaque cas n'étant pas mineur ou en incapacité juridique ainsi que tout autre parent, tel que convenu à la seule discrétion par Consentement Majoritaire des Investisseurs;

"Fiducie Familiale" signifie, à l'égard de tout titulaire d'Actions Ordinaires, une ou plusieurs fiducies en vertu desquelles aucune personne autre qu'un Actionnaire individuel, ses enfants mineurs (y compris ses enfants adoptés ou beaux-enfants), des membres de sa Famille et/ou des associations caritatives, n'a de droits bénéficiaires, qu'ils soient acquis ou non acquis;

"Exercice Social" s'entend, à l'égard d'une société, de son exercice social tel qu'indiqué dans ses documents constitutifs;

"Fonds" s'entend de tout unit trust, investment trust, société d'investissement, associé commanditaire, associé commandité, organisme de placement collectif, fonds de pension, compagnie d'assurance, ou toute société ou autre entité, à l'égard desquels, dans chaque cas, les actifs sont gérés professionnellement à des fins d'investissement;

"Bon Sortant" s'entend d'un Employé Sortant dont la Société résilie le contrat de travail autrement que pour un motif sérieux, ou qui résilie son contrat de travail dans des circonstances qui, selon le jugement d'une cour ou d'un tribunal compétent(e) (vis-à-vis duquel il n'existe aucun droit d'appel), sont constitutives d'une démission constructive.

"Groupe" signifie la Société et chacune de ses entreprises filiales, et Société du Groupe est à interpréter en conséquence;

"Expert Indépendant" signifie l'expert désigné par Consentement Majoritaire des Investisseurs;

"Contrepartie Initiale" a la signification donnée à l'article 17.4;

"Montant Initial Préférentiel" signifie, eu égard à un Investisseur, le montant dû à ce dernier en vertu de l'article 17.5;

"Investisseurs" s'entend des titulaires d'Actions Privilégiées d'Investissement et d'Actions Privilégiées Séries A, à tout moment;

"Affilié Investisseur" signifie, à l'égard d'un Investisseur:

(a) tout Fonds dont ledit Investisseur (ou Affilié de l'Investisseur en question) ou l'associé commandité, trustee, nommée, gestionnaire ou conseiller dudit Investisseur (ou Affilié de l'Investisseur en question) est associé commandité, trustee, nommée, gestionnaire ou conseiller, ou tout fonds successeur de ce fonds; ou

(b) tout autre Fonds conseillé par ou dont les actifs sont gérés (uniquement ou conjointement avec d'autres) à tout moment par l'associé commandité, trustee, nommée, gestionnaire ou conseiller dudit Investisseur (ou Affilié de l'Investisseur en question), ou tout fonds successeur de ce fonds; ou

(c) qui est un Fonds, une société mère ou une filiale des gérants du conseiller dudit fonds, ou toute filiale d'une société mère d'un gérant d'un conseiller du fonds;

"Administrateurs Investisseurs" signifie les Administrateurs désignés par une Majorité Privilégiées d'Investissement et une Majorité Séries A et valablement nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément à l'article 9 (a) et (b) et un "Administrateur Investisseur" sera interprété en conséquence;

"Majorité d'Investissement" signifie une Majorité d'Investissement et une Majorité Séries A;

"Consentement Majoritaire des Investisseurs" s'entend du consentement d'une Majorité d'Investissement;

"Contrepartie en Numéraire" a la signification donnée à l'article 17.4.

"Introduction en Bourse" s'entend de l'introduction en bourse de Titres dans le cadre de leur admission à la négociation sur la bourse de New York (New York Stock Exchange), le Nasdaq Stock Market du Groupe boursier Nasdaq OMX, la liste officielle de l'instance boursière du Royaume-Uni dénommée United Kingdom Listing Authority ou sur le marché AIM qui relève de la bourse de Londres (London Stock Exchange Plc) ou toute autre bourse tel que convenu par écrit par Consentement Majoritaire des Investisseurs;

"Avis d'Emission" a la signification donnée à l'article 5.3.1;

"Employé Sortant" signifie une personne qui:

(a) cesse d'être un Employé pour tout motif, ou qui donne ou fait l'objet d'un préavis de résiliation de son contrat de travail, dans chaque cas autrement que dans des circonstances dans lesquelles l'employeur de ladite personne change au terme d'une restructuration interne du groupe effectuée de bonne foi;

(b) (si elle a toujours qualité d'Employé) fait faillite ou peut prétendre à des prestations au titre d'une police d'assurance-maladie permanente;

"Investisseur Commanditaire" signifie tout associé commanditaire ou investisseur similaire d'un Investisseur ou d'un Affilié Investisseur;

"Liquidation et Droit Préférentiel de Vente" signifie le droit de recevoir des distribution de Produits du Capital ou de biens (le cas échéant) conformément aux articles 17.4 et 17.5;

"Vendeurs Majoritaires" a la signification donnée à l'article 6.6;

"Nouvel Actionnaire" signifie une personne qui devient titulaire de toute Action (par cession, transmission ou émission);

"Nommée" signifie une personne désignée afin d'acquérir des Titres pour le compte d'un titulaire d'Actions Ordinaires ou toute personne constituant un Cessionnaire Autorisé d'un titulaire d'Actions Ordinaires;

"Avis" s'entend de toute demande, choix, proposition, consentement, avis, exigence, requête ou autre communication;

"Titres d'Offre" s'entend du pourcentage d'Actions détenues par le Groupe du Vendeur Obligatoire auquel un titulaire d'Actions Ordinaires peut avoir droit en fonction de son statut de Bon Sortant, Mauvais Sortant ou Autre Sortant et tel que pouvant être déterminé dans tout pacte d'Actionnaires susceptible d'être conclu à tout moment et, dans le cas de tout autre Vendeur Obligatoire, l'ensemble des Actions détenues par le Groupe dudit Vendeur Obligatoire;

"Administrateurs Ordinaires" signifient les Administrateurs nommés conformément à l'article 9 (c);

"Actions Ordinaires" signifie des Actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de un euro cent (0,01 euro) dans le capital de la Société, emportant les droits et faisant l'objet des restrictions précisés dans les statuts;

"Autre Sortant" signifie un Employé Sortant autre qu'un Bon Sortant ou un Mauvais Sortant;

"Cessionnaire Autorisé" signifie une personne à laquelle un Actionnaire peut céder des Titres conformément à l'article 6.1 (Cessions autorisées);

"Avis de Prémption" a la signification donnée à l'article 6.5;

"Dividende Préférentiel" a la signification donnée à l'article 17.2;

"Majorité d'Investissement" signifie les détenteurs de plus de 50% (cinquante pourcent) du total des Droits de Vote des Actions Privilégiées d'Investissement;

"Actions Privilégiées d'Investissement" signifie les actions privilégiées d'Investissement ayant chacune une valeur nominale de un euro cent (0,01 EUR) dans le capital de la Société, emportant les droits et faisant l'objet des restrictions précisés dans les présents statuts;

"Actions Privilégiées" signifie les Actions Privilégiées d'Investissement et les Actions Privilégiées Séries A;

"Droit Proportionnel" s'entend de la part des Titres détenus par un Actionnaire sur l'ensemble des Titres en circulation au moment concerné (à l'exclusion toutefois des Titres détenus par un Vendeur Obligatoire et des Actions en Vente);

"Emission Qualifiée" a la signification donnée à l'article 5.3.4 (Protection contre la dilution);

"Rémunération" s'entend de toutes sommes payées par le biais d'honoraires, salaires, primes, commissions, cotisations de retraite, avantages en nature ainsi que tout élément de valeur reçu de ou versé par toute Société du Groupe à tout Employé, son conjoint ou partenaire civil, ou à toute autre personne en son nom ou à son bénéficiaire;

"Actions en Vente Restantes" a la signification donnée à l'article 6.5;

"Période de Transfert Limitée" a la signification donnée à l'article 6.5;

"Procédure DDP" a la signification donnée à l'article 6.5;

"Vente" s'entend de la réalisation d'une ou plusieurs transactions à l'occasion desquelles toute personne et ses Personnes Apparentées ou groupes de personnes Agissant de Concert achètent ou acquièrent cinquante pour cent (50%) ou plus des Droits de Vote ou cinquante pour cent (50%) ou plus des Actions émises;

"Actions en Vente" a la signification donnée à l'article 6.5;

"Avis de Réduction" s'entend d'un avis signifié par écrit aux Actionnaires Tag Along par le Vendeur Tag Along et spécifiant que ce dernier a réduit le nombre d'Actions Tag Along ainsi que le nombre correspondant d'Actions susceptibles d'être vendues par tout Actionnaire Tag Along à l'Acquéreur Tag Along;

"Titres" s'entend de toute action ou autre titre de capital ou de créance émis par la Société ou par tout Véhicule de Sortie, qu'ils puissent ou non faire l'objet d'une conversion ou d'une reclassification en, ou être exercés contre, des Actions ou des actions de tout Véhicule de Sortie ou autrement;

"Sûreté" s'entend de tout droit, intérêt, pouvoir ou disposition en relation avec tout bien et apportant une sûreté à l'égard du paiement ou règlement d'une dette, obligation ou élément de passif, ou apportant une protection contre le défaut, dans le chef d'une personne, d'assurer le paiement ou règlement d'une dette, obligation ou élément de passif; une Sûreté comprend:

(a) une hypothèque, charge, acte de vente, gage, dépôt, nantissement, sûreté en garantie du prix d'acquisition, licence, bail, option, grèvement, affectation en garantie, premier droit de refus, droit de vote ou disposition de réserve de propriété ou autres sûretés réelles;

(b) toute autre disposition ayant pour effet de conférer une sûreté; et

(c) tout accord ou engagement à accorder un tel droit, intérêt, pouvoir ou disposition;

"Détenteur Cédant" a la signification donnée à l'article 6.5;

"Employé Senior" signifie un Employé dont la Rémunération n'est pas inférieure à cent mille euros (EUR 100.000) par an;

"Majorité Séries A" signifie les détenteurs de plus de 50% (cinquante pourcent) du total des Droits de Vote des Actions Privilégiées Séries A;

"Actions Privilégiées Séries A" signifie les actions privilégiées Séries A ayant chacune une valeur nominale de un euro cent (0,01 EUR) dans le capital de la Société, emportant les droits et faisant l'objet des restrictions précisés dans les présents statuts;

"Action" a la signification donnée à l'article 5.1;

"Actionnaire" s'entend d'un détenteur enregistré d'une ou de plusieurs Actions;

"Actionnaire Unique" a la signification donnée à l'article 1;

"Prix de Départ" signifie le prix comptant moyen par Action Privilégiée auquel l'Investisseur concerné a souscrit soit des Actions Privilégiées d'Investissement soit des Actions Privilégiées Séries, selon les cas, immédiatement avant l'Émission Qualifiée concernée;

"Prix de Souscription" signifie le prix payé ou crédité, tel que versé sur une Action;

"Avis de Vente Obligatoire Complémentaire" s'entend d'un avis écrit signifié à un Vendeur Obligatoire conformément à l'article 6.3;

"Acceptation Tag Along" s'entend d'un avis établi par un Investisseur spécifiant qu'il souhaite que l'Acquéreur Tag Along acquière la Part Tag Along de ses Actions;

"Offre Tag Along" a la signification donnée à l'article 6.4;

"Part Tag Along" s'entend de la part que le nombre d'Actions que le Vendeur Tag Along propose de céder représente sur l'ensemble des Actions détenues par le Vendeur Tag Along (en cas de litige, telle que déterminée de manière concluante par Consentement Majoritaire des Investisseurs);

"Événement Déclencheur" correspond, à l'égard d'un titulaire d'Actions Ordinaires ou d'un Nominee (dans chaque cas lorsque requis par tout accord pouvant être conclu entre les Actionnaires à tout moment), ou un Employé:

(a) ce titulaire d'Actions Ordinaires ou le Nominee subit un Changement de Contrôle en Amont (sans approbation écrite par Consentement Majoritaire des Investisseurs);

(b) ce titulaire d'Actions Ordinaires ou l'Employé devient un Employé Sortant;

(c) le cas échéant, un Cessionnaire Autorisé d'un Actionnaire continue à détenir des Titres dix (10) Jours Ouvrables après avoir cessé d'être éligible en tant que Cessionnaire Autorisé;

(d) ce titulaire d'Actions Ordinaires ou son Nominee ou l'Employé Cède ou propose de Céder un ou plusieurs de ses Titres en violation des présents statuts ou de tout pacte d'Actionnaires susceptible d'être conclu en temps opportun (sans approbation écrite par Consentement Majoritaire des Investisseurs); ou

(e) une procédure de divorce ou d'annulation de mariage ou de partenariat civil est initiée et un tribunal compétent ou une agence gouvernementale compétente ordonne la Cession des Titres détenus par un porteur d'Actions Ordinaires ou son Nominee ou l'Employé de quelqu'un d'autre qu'un Cessionnaire Autorisé; ou

(f) ce titulaire d'Actions Ordinaires ou son Nominee ou l'Employé se voit signifier un avis de faillite à son encontre ou n'est plus en mesure de régler toutes ses dettes à leur échéance ou est présumé être en faillite selon toute loi applicable;

"Changement de Contrôle" en Amont signifie que si un changement de contrôle survient de telle sorte qu'un Actionnaire cesse d'appartenir réellement à cent pour cent (100%), directement ou indirectement, au titulaire d'Actions Ordinaires vis-à-vis duquel il a été désigné en tant que Nominee;

"Droits de Vote" s'entend du nombre de voix susceptibles d'être émises à une assemblée générale des Actionnaires; et

"Filiale Détenue à 100%" s'entend, à l'égard d'un titulaire d'Actions Ordinaires, d'une personne morale systématiquement détenue à cent pour cent (100%), d'un point de vue juridique et économique, par ledit titulaire d'Actions Ordinaires et dans la mesure où les affaires de la personne morale sont Contrôlées par ledit titulaire d'Actions Ordinaires.»

*Sixième résolution:*

Il est décidé d'approuver les termes et les conditions et la signature par la Société de la lettre d'indemnisation de Sonali de Rycker.

*Septième résolution:*

Il est décidé de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société pour une durée qui expirera le jour de l'assemblée général ordinaire des actionnaires relative à l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2019:

- Sonali de Rycker, née le 16 août 1973 à Mumbai résidant professionnellement au 16 St. James's Street, Londres SW1A 1ER, Royaume-Uni.

Il est ensuite décidé de confirmer la nomination en tant qu'administrateur de la Société, sans classification en tant qu'administrateur de classe A ou administrateur de classe B, pour une durée qui expirera le jour de l'assemblée général ordinaire des actionnaires relative à l'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2019 de:

- Madame Polina Frolova, née le 24 novembre 1978 in St. Petersburg, Russie, demeurant au 12 rue de Schiffflange, L-3676 Kayl;

- Monsieur Yevgeniy Mizin, né le 4 décembre 1977, à St. Petersburg, Russie, demeurant au 1 Général Omar Bradley, L-1279 Luxembourg; et

- Monsieur Mark Pluszcz, né le 18 août 1966, au Congo-Kinshasa demeurant professionnellement au 31 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette acte, ont été estimés à environ EUR 6.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39185. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001263/2483.

(150240887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

**Siricus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.087.

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SIRICUS S.A.", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 88087, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1336 du 14 septembre 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1024 du 15 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.à r.l., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 117503, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. En conséquence, il est mis fin au mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Krecké, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 décembre 2015. 2LAC/2015/29521. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001605/53.

(150240518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.